



SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER  
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
22 SEPTEMBRE 2006

EXERCICE  
2005 - 2006



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	M.	Jean-Luc BIAMONTI
Administrateurs	MM.	Alexandre KEUSSEOGLOU Patrick LECLERCQ Jean-Louis MASUREL Yves PIAGET Marco PICCININI Jean-François PRAT Michel REY Michel SOSSO
		Thierry LACOSTE (début de mandat le 27/7/2006)

## DIRECTION GÉNÉRALE

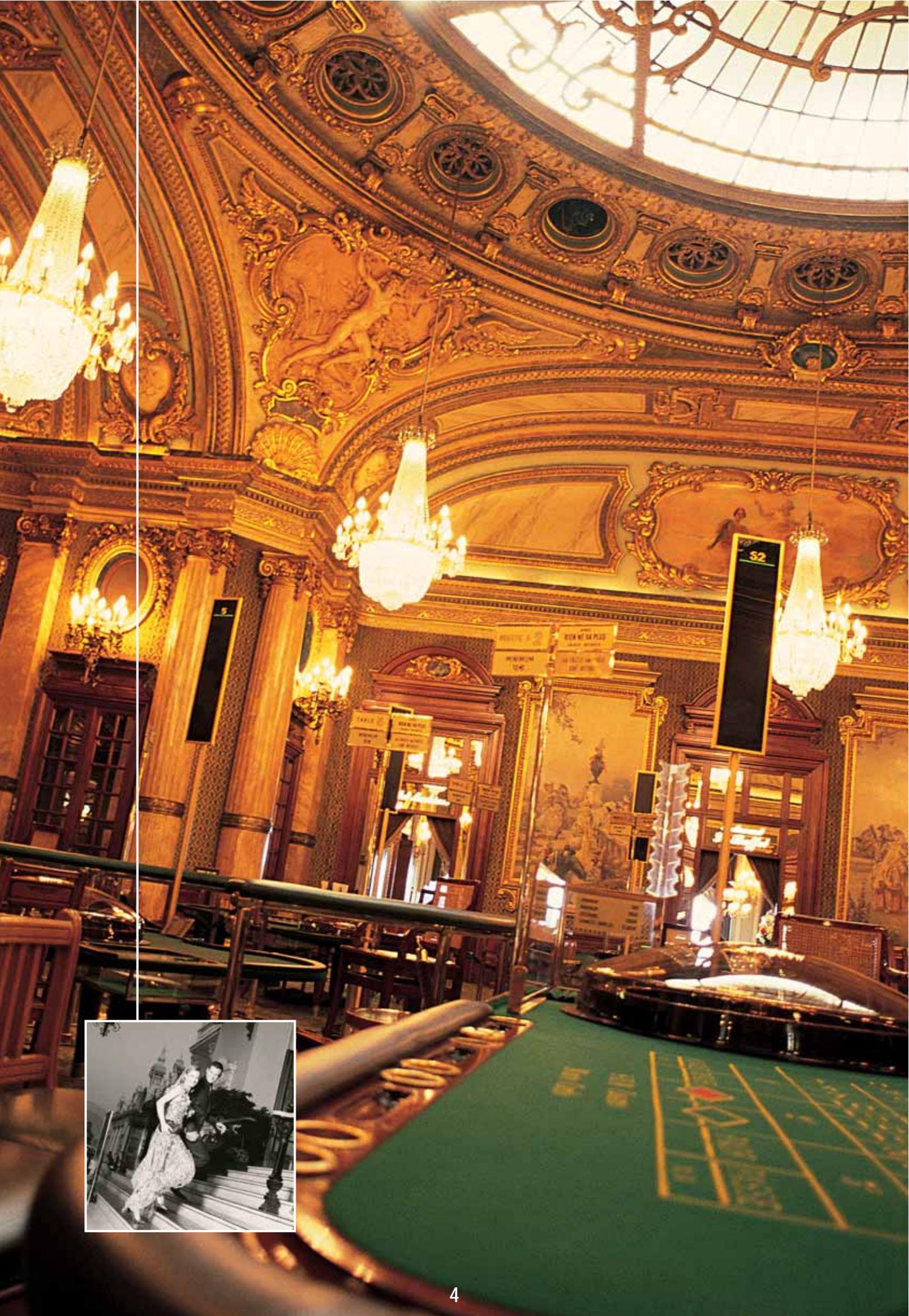
Directeur Général	M.	Bernard LAMBERT
-------------------	----	-----------------

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	MM.	Jean BOERI André GARINO
Suppléants	Mme	Simone DUMOLLARD
	M.	Louis VIALE

## AUDITEUR

DELOITTE & ASSOCIES



# SOMMAIRE

Message du Président	7
Chiffres clés et graphiques	8
Rapport du Conseil d'Administration	11
Secteur jeux	13
Secteur hôtelier	14
Comptes annuels	16
Investissements et Perspectives	19
Développement durable	21
Conseil d'Administration	23
Commissaires aux Comptes et Auditeur	25
Rapport du Président du Conseil d'Administration	27
Rapport financier	33
Comptes sociaux de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco	35
Comptes annuels aux normes monégasques	36
Comptes annuels aux normes françaises	42
Comptes consolidés du Groupe	59
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2006	87



# M MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs les Actionnaires,

L'exercice 2005/2006 est le premier à se clôturer sous le règne de notre nouveau Souverain, S.A.S. le Prince Albert II, qui nous a fait l'honneur de choisir nos établissements et, notamment, l'Opéra de la Salle Garnier entièrement rénovée pour célébrer une partie des cérémonies de Son Intrônisation.

Cet exercice affiche une nouvelle progression des performances de votre Société tant au niveau du chiffre d'affaires que du résultat net.

En outre, les premiers mois d'exploitation du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort dépassent nos espérances et confirment que cet hôtel pourrait être le relais de croissance que nous attendions. Il complète notre offre produit et attire une clientèle aux goûts plus contemporains qui n'avait pas l'habitude de séjourner dans nos établissements.

Nous assistons toutefois à un changement progressif du "business mix" dans nos deux activités principales.

Dans le secteur jeux, l'importance des appareils automatiques ne cesse de croître puisqu'ils ont franchi la barre des 40 % du total de cette exploitation.

Nous ne négligeons pas pour autant les jeux de table que nous sommes en train de relancer par une politique de marketing encore plus dynamique, notamment, dans les pays proches de la Principauté.

Dans l'hôtellerie, l'ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort en octobre 2005 devrait faire augmenter la part de la clientèle "affaires" dans notre clientèle totale.

La concurrence internationale, toujours plus vive en raison de la globalisation de l'économie, nous conduit à demeurer vigilants sur la structure des coûts de votre Société et en permanence innovants dans l'offre des produits à la clientèle, tout en restant fidèles à l'image qui a fait la réputation de Monte-Carlo.

La réussite des investissements que nous avons entrepris au cours des dernières années :

- Sea Lounge au Monte-Carlo Beach ;
- renouvellement du parc des appareils automatiques ;
- surélévation de l'Hôtel Hermitage et poursuite de la rénovation de l'Hôtel de Paris ;
- construction du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort ;

nous incite à continuer l'analyse de nouveaux projets d'investissements à Monaco, tels que la restructuration de l'Hôtel Balmoral et la refonte du casino du Café de Paris, et à étudier, également, la possibilité de se développer en dehors de la Principauté avec des projets qui auraient une forte synergie avec nos activités actuelles.

En juillet 2006, le Gouvernement Princier a souhaité faire apport à votre Conseil d'Administration des compétences de M. Thierry Lacoste, désigné en qualité d'Administrateur d'Etat, auquel nous souhaitons la bienvenue. Cette nomination s'est effectuée en remplacement de M. Michel Sosso, dont le mandat était arrivé à échéance. Nous saluons tous aujourd'hui M. Michel Sosso en le remerciant pour ces six années d'étroite collaboration au cours desquelles il nous a fait bénéficier de son expérience professionnelle et a contribué ainsi activement au développement des activités de votre Société.

Aux actions que mène votre Conseil d'Administration, je ne saurais oublier d'associer également l'ensemble du personnel du Groupe Société des Bains de Mer à qui nous avons souhaité manifester notre reconnaissance en offrant à chacun des salariés une action - octroi qui fait aujourd'hui l'objet de la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire - et le remercier ainsi pour ses efforts et son travail quotidiens réalisés depuis des années.

Jean-Luc Biamonti  
Président du Conseil d'Administration

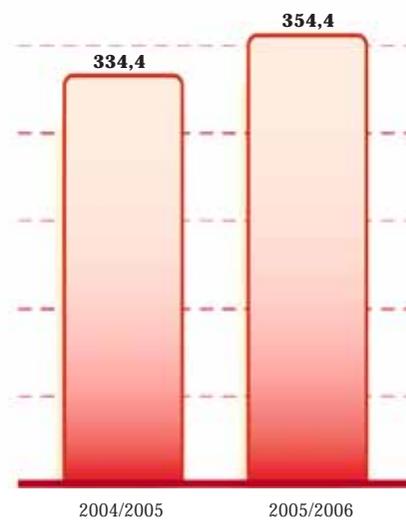


# CHIFFRES CLÉS

Les informations présentées concernent le Groupe constitué par la Société des Bains de Mer et ses filiales.

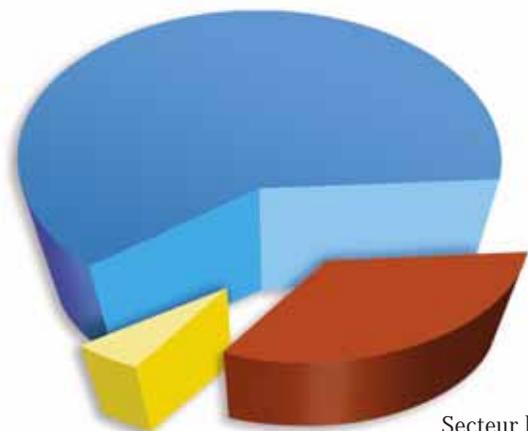
## CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

en millions d'euros



## STRUCTURE DES ACTIVITÉS

Secteur jeu  
60 %

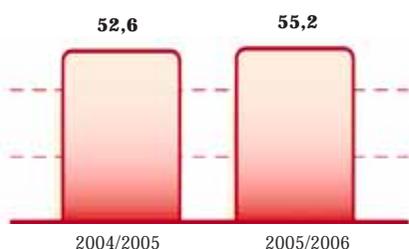


Autres activités  
5 %

Secteur hôtelier  
35 %

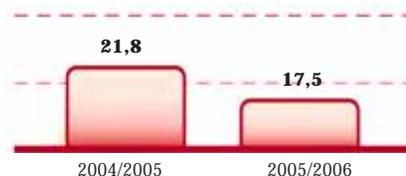
## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENT

en millions d'euros



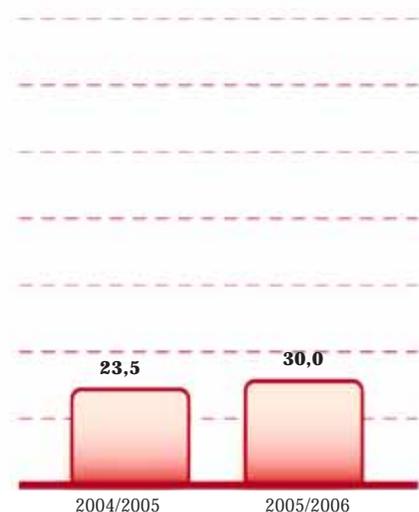
## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

en millions d'euros



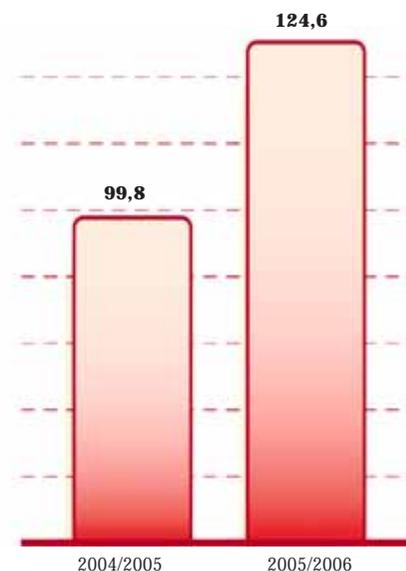
## RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

en millions d'euros



## INVESTISSEMENTS

en millions d'euros



## COURS DE BOURSE DE L'ACTION SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Eurolist - compartiment B - (ISIN MC0000031187 - BAIN) - échelle euros





# R RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

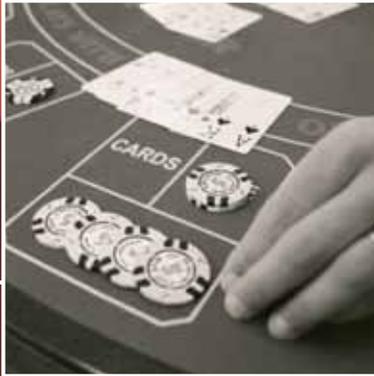
**T**irant profit d'une conjoncture économique plus favorable, la Société des Bains de Mer et ses filiales ont poursuivi le développement de leurs activités au cours de l'année sociale 2005/2006. Ce développement a été favorisé par l'ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, au début du mois d'octobre 2005, dont les premiers mois d'exploitation ont été satisfaisants.

Ainsi, pour l'ensemble du Groupe, le chiffre d'affaires s'établit à 354,4 millions d'euros, contre 334,4 millions d'euros en 2004/2005, soit une progression de 6 %. Hors prise en compte de l'activité engendrée par le nouvel établissement, la croissance du chiffre d'affaires est de 3 %.

Si cette évolution favorable de l'activité permet une progression de 5 % du résultat opérationnel avant amortissements, à 55,2 millions d'euros contre 52,6 millions d'euros en 2004/2005, le Groupe présente un résultat opérationnel de 17,5 millions d'euros contre 21,8 millions d'euros l'exercice précédent en raison essentiellement de la charge d'amortissement et des frais liés à la pré-ouverture et à l'ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort.

Le résultat net consolidé du Groupe s'établit en profit à 30 millions d'euros, contre 23,5 millions d'euros pour 2004/2005, en raison aussi de la prise en compte d'un résultat financier positif de 12,5 millions d'euros. Ce résultat financier découle notamment de la cession de 400 000 actions de la société américaine Wynn Resorts, Limited, au cours des derniers mois de l'exercice 2005/2006, et de la plus-value de 14,5 millions d'euros qui en est résultée.

Les évolutions des deux secteurs d'activité - jeux et hôtellerie - sont présentées ci-après.



# S SECTEUR JEUX

**L**e secteur jeux a réalisé au cours de l'exercice 2005/2006 un chiffre d'affaires de 219,6 millions d'euros contre 215,9 millions d'euros pour l'année sociale précédente. Cette évolution favorable est d'autant plus satisfaisante que l'activité enregistrée en 2004/2005 correspondait au meilleur niveau atteint dans ce secteur par votre Société du fait, notamment, de recettes de jeux de table exceptionnelles.

Si la performance des jeux de table s'est inscrite en retrait par rapport au niveau exceptionnel de l'exercice précédent, le dynamisme enregistré dans le domaine des appareils automatiques permet au secteur jeux dans son ensemble de poursuivre encore sa croissance.

Du fait d'un premier semestre marqué par un aléa particulièrement propice à certains clients, l'activité **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 123 millions d'euros contre 133,7 millions en 2004/2005 bien que de nombreuses actions aient été entreprises pour soutenir l'activité et permettre une fréquentation satisfaisante tout au long de l'exercice.

Les *Jeux européens*, qui représentent toujours près des deux tiers des recettes des jeux de table, affichent des résultats en retrait de 10 % par rapport à ceux obtenus en 2004/2005. Cette situation résulte principalement des recettes de la Roulette Européenne qui demeure cependant le jeu le plus apprécié de la clientèle. La plupart des autres jeux progressent et notamment le Punto Banco qui recueille l'intérêt d'une clientèle toujours grandissante.

Avec une baisse des recettes de 9 %, les *Jeux américains* ne retrouvent pas le niveau des recettes des meilleures années passées. Pénalisé par un aléa défavorable au cours de la saison estivale, ce secteur a pour objectif de renouveler sa clientèle. Bien que le Craps et, dans une moindre mesure, le Stud Poker enregistrent une progression de leur chiffre d'affaires, celle-ci ne peut compenser l'évolution moins favorable du Black Jack et de la Roulette Américaine.

Avec un chiffre d'affaires de 96,6 millions d'euros contre 82,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, les **appareils automatiques** réalisent à nouveau une année très satisfaisante. Cette performance, en hausse de 18 %, permet d'atteindre le meilleur niveau de chiffre d'affaires jamais enregistré par ce secteur.

Le programme de renouvellement des appareils automatiques engagé l'année dernière sur une partie du parc installé au Café de Paris a été progressivement étendu à l'ensemble de la salle ainsi qu'à l'établissement du Sun Casino.

L'installation d'équipements dotés des dernières innovations et de dispositifs accepteurs de billets, la mise en place d'un système "cashless" et la poursuite de campagnes de communication et d'opérations promotionnelles sont les actions ayant le plus contribué à ce développement.

Il convient également de souligner l'ouverture en octobre 2005 du Bay Casino qui contribue à l'augmentation des recettes jeux.

Pour l'ensemble du secteur jeux, le résultat opérationnel avant amortissements enregistré au cours de l'exercice 2005/2006 s'élève à 51,1 millions d'euros contre 50,2 millions d'euros pour l'année sociale antérieure. Comme déjà constaté précédemment, cette progression est la conséquence de l'évolution très favorable des appareils automatiques. Dans le domaine des jeux de table, les moyens engagés pour dynamiser l'activité, tels que les invitations et les autres actions de marketing et de promotion, ont été maintenus voire augmentés.

Après prise en compte d'une charge d'amortissements en augmentation de 0,9 million d'euros au cours de l'année écoulée, à la suite des investissements réalisés dans le domaine des appareils automatiques, le résultat opérationnel généré par l'exploitation principale au cours de l'exercice 2005/2006 s'élève à 40,7 millions d'euros contre 41,0 millions d'euros pour l'année sociale antérieure.

CHIFFRE D'AFFAIRES (en M€)	04/05	05/06	%
56 % Jeux de table	133,7	123,0	- 8
44 % Jeux automatiques	82,2	96,7	18
100 % <b>Total secteur jeux</b>	<b>215,9</b>	<b>219,6</b>	<b>2</b>





## SECTEUR HÔTELIER

**L**es exploitations hôtelières du Groupe ont enregistré une forte augmentation de leur chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2005/2006. Avec une croissance des recettes de 6 % par rapport à l'année sociale antérieure, le premier semestre présentait déjà une évolution encourageante de l'activité, avec une saison estivale particulièrement animée.

L'ouverture du *Monte-Carlo Bay Hotel & Resort* au début du mois d'octobre 2005 a donné une autre ampleur à cette progression.

Doté de 334 chambres et suites, d'un spa et d'un lagon à fond de sable, de trois restaurants et d'un casino, ce nouvel établissement répond aux aspirations contemporaines de la clientèle de loisirs ainsi qu'aux besoins du tourisme d'affaires. Avec un chiffre d'affaires hôtelier de 9,5 millions d'euros pour les six premiers mois d'exploitation, il dépasse de façon significative les prévisions faites pour son ouverture.

Proposant une nouvelle offre en termes de produits et services, l'ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort n'affecte en rien l'activité des autres établissements du Groupe. Au contraire, cette offre complémentaire attirant une nouvelle clientèle, de nombreuses retombées positives sont relevées dans les établissements historiques du Groupe.

Sur l'ensemble de l'exercice 2005/2006, le **secteur hôtelier dans son ancien périmètre** réalise en effet un chiffre d'affaires de 118,6 millions d'euros contre 113,6 millions d'euros l'exercice précédent, soit une amélioration de 4 %.

Les différents domaines d'activité - hébergement, restauration, activités balnéaires et thermales - évoluent dans des tendances assez semblables.

Avec un chiffre d'affaires hors apport du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort de 38,8 millions d'euros pour l'année sociale 2005/2006, contre 37,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, l'activité **hébergement** présente une évolution favorable qui dépasse les réalisations des meilleures années précédentes.

Cette hausse des recettes de 4 % résulte d'une amélioration de la commercialisation des chambres proposées à la clientèle à l'Hôtel de Paris, à l'Hôtel Hermitage et au Monte-Carlo Beach Hotel. Sur l'ensemble de ces trois établissements, le taux d'occupation augmente légèrement pour s'établir à 62,1 % contre 61,6 % précédemment.

La progression de la fréquentation s'accompagne d'une croissance de 2 % de la recette moyenne qui valorise ainsi les efforts constants faits par le Groupe pour rénover son patrimoine immobilier et doter ses établissements d'équipements conformes aux exigences croissantes d'une clientèle toujours plus courtisée par la concurrence internationale.

En globalisant la situation des trois établissements historiques de la Société, il n'est pas relevé de changement significatif du mix de clientèle au cours de l'exercice écoulé. En effet, la répartition de la clientèle entre "individuels" et "affaires" reste stable avec un rapport 68 % / 32 % contre 67 % / 33 % l'année sociale précédente. Si la clientèle du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort est prise en compte dans le calcul de cet indicateur, la part de la clientèle "affaires" accueillie dans les quatre établissements du Groupe dépasse alors 37 %.

En matière de segmentation de la clientèle par origine géographique, le marché français consolide encore sa position de premier marché avec plus de 20 % des séjours pour l'exercice 2005/2006. Il devance désormais le



marché nord-américain bien que celui-ci poursuive le mouvement de reprise amorcé au cours de l'exercice 2004/2005 et représente maintenant près de 16 % de l'activité. Suivent ensuite les marchés britannique et italien.

Avec une clientèle plus européenne pour ses six premiers mois d'exploitation, l'intégration du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort modifie sensiblement cette segmentation au niveau du Groupe. Si le marché français consolide son premier rang avec près de 24 %, les trois autres marchés sont très proches les uns des autres à 14 % environ.

A périmètre constant, la **restauration** réalise un chiffre d'affaires de 62,7 millions d'euros, en hausse de 6 % sur l'exercice antérieur. L'augmentation de 3 % du nombre de couverts servis, soit 746 000 contre 724 000 en 2004/2005, confirme le succès du Sea Lounge et du Deck au Beach et traduit la bonne fréquentation de la clientèle jeux dans les restaurants du Casino. L'attrait retrouvé de la discothèque du Jimmy'z, la forte activité de la Salle Empire à l'Hôtel de Paris et l'essor continu du Café de Paris complètent ce bilan positif. Avec un total de 352 000 couverts servis, le Café de Paris enregistre encore une progression de son activité de 4 %.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, les prix moyens de restauration sont restés globalement stables sur l'ensemble du secteur hôtelier.

Avec l'apport du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort au cours du second semestre de l'exercice, les recettes de

CHIFFRE D'AFFAIRES (en M€)		04/05	05/06	%
34 %	Hébergement	37,7	43,7	16
52 %	Restauration	59,3	66,2	12
14 %	Autres	16,6	18,2	10
100 %	<b>Total secteur hôtelier</b>	<b>113,6</b>	<b>128,1</b>	<b>13</b>

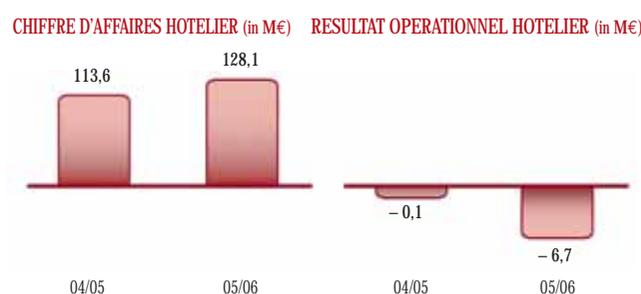
restauration du Groupe progressent de 12 % en se situant à 66,2 millions d'euros pour près de 830 000 couverts servis.

Les **autres** départements du secteur hôtelier enregistrent une hausse de 10 % de leurs chiffres d'affaires qui s'établissent à 18,2 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2005/2006, le secteur hôtelier du Groupe enregistre ainsi un chiffre d'affaires de 128,1 millions d'euros, supérieur de 13 % à celui de l'année sociale précédente.

Cependant, l'évolution favorable du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort en termes de chiffre d'affaires ne se retrouve pas encore au niveau du résultat. Conformément aux prévisions tenant compte des usages de l'industrie et à ce qui est toujours observé pour les premiers trimestres d'exploitation de nouveaux complexes hôteliers, l'ouverture de cet établissement pèse sur le résultat du secteur. Le déficit d'exploitation et, surtout, la charge additionnelle d'amortissements relatifs au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort au titre des six premiers mois représentent ainsi une charge de 8,2 millions d'euros affectée au résultat opérationnel hôtelier.

En conséquence, le résultat opérationnel du secteur hôtelier s'inscrit en négatif de 6,7 millions d'euros en 2005/2006.





## COMPTES ANNUELS

### **Application du nouveau référentiel comptable IFRS**

En application du règlement européen du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IAS/IFRS applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les premiers comptes annuels publiés sont donc ceux de l'exercice 2005/2006 et comportent une comparaison avec l'exercice 2004/2005.

Une information détaillée sur l'application du référentiel IFRS est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 354,4 millions d'euros pour l'exercice 2005/2006, contre 334,4 millions d'euros pour l'année sociale précédente, soit une progression de 6 %.

Alors que les six premiers mois de l'exercice faisaient apparaître une légère baisse du chiffre d'affaires en raison, notamment, d'un premier trimestre difficile, le Groupe a retrouvé un niveau d'activité favorable au cours du second semestre.

Cette évolution est liée, en premier lieu, à l'ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort au début du mois d'octobre 2005. Le nouvel établissement réalise en effet un chiffre d'affaires de 11,4 millions d'euros au cours des six premiers mois d'exploitation en période de basse saison et l'hôtel, comme le casino, présentent des résultats conformes aux attentes. Les travaux de la résidence hôtelière ayant été achevés en début d'année 2006, la contribution de celle-ci au chiffre d'affaires du Groupe n'est pas significative au titre de l'exercice sous revue.

Il faut, en second lieu, souligner la bonne performance des

autres établissements du Groupe qui enregistrent une croissance de 3 % du chiffre d'affaires au cumul de l'année sociale.

### **Résultat opérationnel et amortissements**

Le résultat opérationnel avant amortissements progresse de 5 % à 55,2 millions d'euros contre 52,6 millions d'euros en 2004/2005, malgré l'impact négatif de 4 millions d'euros pour les premiers mois de fonctionnement du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort. Conformément aux normes du secteur, sont pris en compte, en effet, l'ensemble des frais de pré-ouverture et le déficit d'exploitation inhérent à ces premiers mois.

L'ouverture de ce nouvel établissement au début du mois d'octobre 2005 induit également une augmentation de la charge des amortissements pour 7,1 millions d'euros.

Ainsi, bien que le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort constitue l'un des relais de croissance pour les prochaines années, ses premiers mois d'exploitation pèsent, comme prévu, de façon négative pour 11,1 millions d'euros sur le résultat opérationnel du Groupe qui s'établit à 17,5 millions d'euros contre 21,8 millions d'euros l'exercice précédent.

### **Résultat financier, capacité d'autofinancement et trésorerie**

Le résultat des produits et charges financiers s'élève à 12,5 millions d'euros contre 1,7 million d'euros en 2004/2005. Il découle notamment de la cession de 400 000 actions de la société américaine Wynn Resorts, Limited, au cours des derniers mois de l'exercice 2005/2006, et de la plus-value de 14,5 millions d'euros qui en a résulté.

En relation avec l'investissement dans Wynn Resorts, Limited, il avait été mis en place des opérations sur dérivés pour réduire l'exposition aux fluctuations de



change de cet investissement libellé en dollars. Ces opérations ont été dénouées en juin 2005 avec un profit net à encaisser de 1,5 million d'euros. Cependant, l'application du référentiel IFRS a conduit à constater sur l'exercice 2005/2006 une charge financière de 1,8 million d'euros correspondant à ce profit corrigé de la variation de juste valeur de ces instruments financiers depuis le 31 mars 2005. Le Groupe ayant recouvré le montant de son investissement initial à la suite d'une cession partielle de sa participation qui s'est prolongée jusqu'en avril 2006, ces opérations de couverture de change n'ont pas été reconduites. A fin avril 2006, la Société détient toujours une participation de 2 300 000 actions équivalente environ à 2,3 % du capital de Wynn Resorts Limited, avec laquelle elle conserve un partenariat stratégique.

### **Résultat net consolidé**

Le résultat net consolidé - part du Groupe - de la Société des Bains de Mer et de ses filiales ressort ainsi à 30 millions d'euros au titre de l'exercice 2005/2006 contre 23,5 millions d'euros pour l'année précédente.

### **Capacité d'autofinancement et trésorerie**

La capacité d'autofinancement diminue légèrement pour s'élever à 48,1 millions d'euros contre 52,7 millions d'euros l'année sociale précédente. Du fait de l'évolution favorable du besoin en fonds de roulement, avec notamment la réduction de l'encours clients, les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'établissent à 59,2 millions d'euros contre 43,7 millions d'euros en 2004/2005.

Par ailleurs, les moyens financiers consacrés à la politique d'investissement ont fortement augmenté au cours de l'année écoulée. L'achèvement du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, la rénovation de la Salle Garnier et la conduite de multiples projets d'investissements représentent ainsi un montant de travaux et d'acquisitions de 124,6 millions d'euros pour 2005/2006. Après prise en compte

d'encaissements exceptionnels d'un montant total de 28 millions d'euros pour le dernier exercice, au titre de la subvention d'investissement versée par l'Etat monégasque pour la Salle Garnier et aux produits de cessions d'actifs corporels et financiers, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent à 96,6 millions d'euros contre 102,8 millions d'euros pour l'année sociale 2004/2005.

Le Groupe a donc été amené à utiliser le crédit revolving mis en place en décembre 2004, l'encours des tirages ressortant à 40 millions d'euros au 31 mars 2006 pour disposer de la trésorerie requise pour les premières échéances de paiement de l'exercice en cours.

### **Comptes de la Société Mère et dividendes**

A l'occasion de l'introduction du nouveau référentiel IFRS et en conformité avec la recommandation n° 2003-R01 du CNC, il a été décidé d'harmoniser le mode d'évaluation de la provision pour engagements de retraite et assimilés dans les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, avec celui appliqué désormais pour les comptes consolidés. Ce changement se traduit dans les comptes sociaux par la reprise partielle de la provision antérieurement constituée. Conformément à la réglementation comptable, l'impact de ce changement de méthode, soit 7 millions d'euros, a été comptabilisé sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, société mère, font apparaître, au 31 mars 2006, un chiffre d'affaires de 352,8 millions d'euros et un résultat net de 34,5 millions d'euros, au lieu de 25,3 millions d'euros en 2004/2005.

Ce niveau de résultat tenant compte de la plus-value de 14,5 millions d'euros réalisée, le Conseil d'Administration de votre Société propose la distribution d'un dividende, intérêt statutaire inclus, de € 4,75 contre € 3,75 l'an passé.



# I INVESTISSEMENTS ET PERSPECTIVES

## Investissements

Dans le prolongement des années précédentes, le Groupe a poursuivi une politique d'investissement soutenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006. Les paiements au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 124,6 millions d'euros contre 99,8 millions d'euros au titre de la période précédente.

Les travaux de construction du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sur la presqu'île du Larvotto, maintenant achevés, constituent la principale réalisation du Groupe, avec une dépense représentant 69,6 millions d'euros pour l'exercice 2005/2006. Ainsi, le coût total à l'achèvement de l'ensemble du projet est de 205 millions d'euros, soit un montant conforme au budget prévu.

Le succès rencontré par ce nouvel établissement dépasse les attentes et sa montée en puissance devrait être très constante au cours de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.

De plus, avec une dépense complémentaire de 10,6 millions d'euros au cours de l'année sociale écoulée, a été également terminé le programme de rénovation et de mise en conformité de la Salle Garnier de l'Opéra, située dans le Casino de Monte-Carlo. Le Gouvernement Princier a participé au financement de cette réhabilitation à hauteur de 17,5 millions d'euros pour un coût total du projet de 26,1 millions d'euros. Après deux ans de travaux, la Salle Garnier rénovée a été inaugurée le 19 novembre 2005 à l'occasion des cérémonies d'Intronisation de S.A.S. le Prince Albert II.

Au sein du Casino de Monte-Carlo, il a été également procédé à une réfection importante de la Salle des Amériques qui a permis de retrouver l'esprit du décor conçu par Charles Garnier en 1888, dans le style architectural et la cohérence du Casino.

Par ailleurs, dans la continuité des deux précédents exercices, des moyens importants ont été engagés pour accélérer le renouvellement du parc des appareils automatiques par des équipements toujours plus attractifs et innovants. L'extension des dispositifs accepteurs de billets et la mise en place progressive d'un système "cashless" illustrent cette stratégie d'innovation constante qui sera maintenue.

Enfin, le Groupe a poursuivi le programme d'embellissement des installations hôtelières offertes à la clientèle. L'effort a concerné plus particulièrement l'Hôtel de Paris, avec la restructuration complète de 11 chambres et 3 juniors suites dans l'Aile traverse Alice. Ces espaces rénovés ont été mis à disposition de la clientèle dès le Grand Prix Automobile 2006.

A l'Hôtel Hermitage, le Groupe a désormais la jouissance permanente d'une terrasse de 1 600 m<sup>2</sup> avec vue sur le port, située en toiture de l'immeuble du Centre de Médecine Sportive. Outre la disposition d'un espace de

1 150 m<sup>2</sup> permettant l'organisation de manifestations, notamment à l'occasion du Grand Prix, 9 chambres de l'Aile Midi ont été dotées de terrasses individuelles dont 5 équipées d'un jacuzzi.

S'agissant de l'alliance stratégique avec Wynn Resorts, Limited, le Groupe ayant décidé de couvrir le montant de l'investissement initial, soit 38,1 millions d'euros, la cession de 400 000 actions réalisée en 2005/2006 a été complétée par la vente de 300 000 actions additionnelles Wynn Resorts, Limited, au cours du mois d'avril 2006. Cette seconde opération se traduit par une plus-value de 15 millions d'euros qui sera enregistrée dans les comptes de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.

Ces cessions ne remettent nullement en cause le partenariat stratégique mis en place, la Société des Bains de Mer détenant toujours - après la couverture de son investissement initial - une participation de 2 300 000 actions dans Wynn Resorts, Limited, équivalente à 2,3 % environ du capital.

Le Groupe dispose globalement des moyens financiers pour mener à bien ses projets d'investissements et de développement. La réalisation d'une résidence hôtelière de haut niveau sur le site de l'Hôtel Balmoral - acquis en novembre 2004 - susceptible de bénéficier des prestations de l'Hôtel Hermitage, constitue l'un des projets les plus importants à entreprendre au cours des prochains mois.

Dès septembre 2006, débiteront les travaux de restructuration complète, sur un thème innovateur, du casino du Café de Paris tandis que se poursuivra le renouvellement du parc des appareils automatiques afin que la clientèle puisse toujours bénéficier des machines de la dernière génération.

## Contexte concurrentiel et perspectives

Par ailleurs, les initiatives commerciales prises dans le secteur hôtelier ont permis de capitaliser sur l'amélioration de la conjoncture économique mondiale dans l'hôtellerie haut de gamme.

Néanmoins, les secteurs d'activité de la Société des Bains de Mer sont soumis à une concurrence internationale toujours plus intense.

Depuis plusieurs mois, nombre de nouveaux projets d'hôtels et casinos sont annoncés dans divers pays d'Europe tandis que de nouvelles destinations plus lointaines suscitent l'intérêt de la clientèle.

Pour faire face à ce contexte concurrentiel particulièrement vif, la Société des Bains de Mer et ses filiales se doivent de poursuivre une gestion toujours rigoureuse conjuguée à une politique ambitieuse d'investissements ; dans ce cadre, les bons résultats de l'exercice 2005/2006 permettent d'envisager avec confiance la continuité de cette stratégie.



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

**D**ésireux d'apporter son concours à la politique de protection de l'environnement qu'entend développer la Principauté de Monaco sous l'impulsion de S.A.S. Le Prince Albert II, le Groupe souhaite inscrire pleinement son activité et sa stratégie d'investissement dans un objectif de développement durable, c'est-à-dire "un développement qui ne mette pas en danger la capacité des générations futures à assurer leur propre développement".

Outre bien évidemment la nécessité d'assurer la pérennité de l'entreprise au moyen d'une gestion rigoureuse et d'une vision économique anticipatrice, l'engagement de la Société en cette matière se décline essentiellement dans les domaines suivants :

## **Domaine de l'environnement**

Soucieux de contribuer au maintien d'espaces de verdure et arborés en Principauté de Monaco, le Groupe assure le renouvellement et l'entretien des jardins, sis sur son territoire, qui font partie intégrante d'un cadre de vie agréable et cohérent avec la protection de l'environnement, dont certains, tels les Jardins du Casino, sont indissociables de l'image de Monte-Carlo. De nombreux arbres ont également été plantés sur la presqu'île du Larvotto pour agrémenter les nouveaux jardins du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort.

La création, au sein du Conseil d'Administration, d'une nouvelle « Commission Environnement » réaffirme cette volonté de s'intéresser activement à ces questions.

Le Groupe est également utilisateur depuis quelques années de plusieurs véhicules électriques et, dans le cadre d'une politique visant à privilégier les énergies renouvelables, la Société s'est engagée auprès du Gouvernement Princier à participer au projet *Cleanova*, qui vise à promouvoir l'utilisation de ce type de moyens de transport en Principauté. Des essais sur des prototypes électriques en version hybride seront réalisés au sein du Groupe à partir de septembre 2006.

Dans le même esprit, la Société entend privilégier l'utilisation de matières consommables recyclables, tel le recours au papier recyclé, et continue à travailler en collaboration avec les instances locales et les fournisseurs pour progresser dans le domaine du traitement des déchets, soit par une réduction de ceux-ci à la source, soit par une amélioration de la valorisation des déchets de type ménager.

Sur un autre plan, que l'on pourrait définir comme appartenant à « l'environnement culturel », la Société confirme son implication forte au niveau de la vie artistique et sportive de la Principauté. Tout au long de l'année, le Groupe est engagé dans de nombreuses manifestations artistiques – colloques, expositions, spectacles – qui contribuent au dynamisme événementiel caractérisant Monaco. Il soutient en outre financièrement l'Opéra, les Chœurs, l'Orchestre Philharmonique et les Ballets de Monte-Carlo, la saison

artistique d'été, ainsi que le Tournoi de Tennis Masters Series de Monte-Carlo. Enfin, il apporte son concours aux traditionnelles épreuves automobiles monégasques.

## **Domaine social**

En matière sociale, la Société est soucieuse d'assurer à ses collaborateurs une activité motivante et conforme à leurs aspirations et elle veille à maintenir un climat d'écoute et de dialogue pour tous.

Outre les relations directes au sein des différents services, la communication interne du Groupe est assurée de façon plus institutionnelle de la manière suivante :

- Commission d'Information et de Coopération avec le Personnel ;
- commissions paritaires de personnel ;
- réunions semestrielles d'information des cadres ;
- réunions annuelles du personnel ;
- repas mensuels avec la Direction permettant l'expression directe des cadres et des employés ;
- communiqués mensuels sur la marche du Groupe ;
- diffusion à périodicité trimestrielle d'un Journal d'Entreprise.

Par ailleurs, l'organisation d'entretiens annuels d'évaluation est une composante importante visant à impliquer de plus en plus les cadres à la gestion de l'entreprise.

Grâce à une politique dynamique et volontariste de formation interne, le Groupe s'inscrit également dans la durée en développant les compétences de ses collaborateurs par l'intermédiaire de la formation et de l'apprentissage continu aussi bien dans l'hôtellerie que dans le secteur des jeux. Dans ce contexte, un programme a démarré au mois de juin 2006 pour la formation des néo-promus au statut cadre et une initiative nouvelle a été lancée, visant à faciliter l'accès de tous les membres du personnel à l'actionnariat de la Société.



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**I**l vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2005/2006.

## ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

- les opérations traitées avec les filiales de votre Société :
  - u la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.)
  - u la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)
  - u la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)
  - u la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.)
  - u la Société S.B.M./U.S.A. Inc.
- ainsi que :
  - u la poursuite des relations avec la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz
  - u les opérations bancaires réalisées avec les établissements :
    - la Société Anonyme Monégasque Banque Monégasque de Gestion
    - la Banque J. Safra (Monaco) S.A. (anciennement Société Anonyme Monégasque Banque du Gothard - Monaco)
  - u les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis.

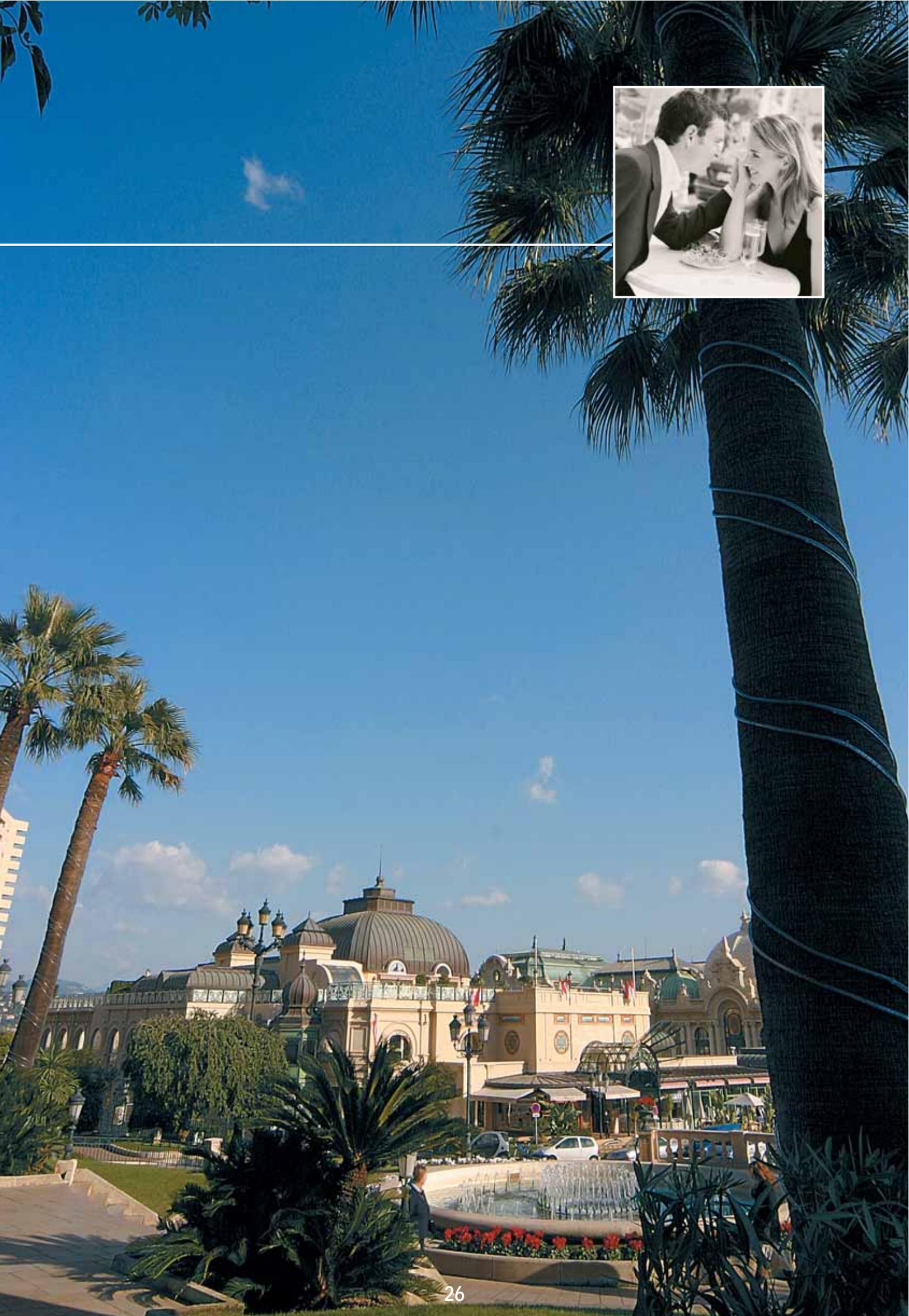
Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.



# C COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUDITEUR

Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et à l'Auditeur au titre de l'exercice 2005/2006 s'établissent comme indiqué ci-après :

En milliers d'euros	Commissaires aux Comptes	Deloitte & Associés
<b>AUDIT</b>		
Commissariat aux comptes & certification	60	250
Missions accessoires		40
<b>S/TOTAL AUDIT</b>	<b>60</b>	<b>290</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>		
Juridique, fiscal, social, technologies de l'information, audit interne		
Autres		6
<b>S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS</b>		<b>6</b>
<b>TOTAL DES HONORAIRES VERSES</b>	<b>60</b>	<b>296</b>



# R RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## **sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne**

**E**n application des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 23 janvier 2004 ("Gouvernement d'entreprise et contrôle interne : obligations de publication des émetteurs faisant appel public à l'épargne"), prises en vertu des nouvelles dispositions de l'article 122 de la Loi française de Sécurité Financière du 1er août 2003, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, étant précisé que ces procédures s'appliquent non seulement à la Société mais à l'ensemble de ses filiales concernées.

### **CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Fonctions du Conseil**

Le Conseil d'Administration définit et arrête la politique de la Société et détermine les modalités de sa mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion, le contrôle et la surveillance des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles qu'il juge utiles aux intérêts de la Société.

#### **Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est composé statutairement de sept membres au moins et de onze au plus. Il comprend deux catégories d'Administrateurs :

- six au plus d'entre eux sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour un mandat de six ans renouvelable ;
- cinq au plus sont désignés par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco pour un mandat de six ans renouvelable (Administrateurs d'Etat) et ne sont révocables que par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco.

Au 31 mars 2006, votre Conseil est composé de cinq Administrateurs élus par l'Assemblée Générale et quatre Administrateurs d'Etat.

Les statuts prévoient que le Conseil se réunit tous les deux mois et chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

La mission du Conseil d'Administration est fixée par les dispositions légales et statutaires. Elle s'étend aux

domaines suivants :

- nomination, contrôle et révocation de l'Administrateur Délégué ou du Directeur Général ;
- arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- appréciation de la régularité et des orientations de la gestion ;
- contrôle de la gestion des affaires sociales au sens large ;
- respect des droits et de l'égalité des actionnaires dans le cadre statutaire, etc.

Le Président nommé par le Conseil d'Administration préside en outre les Assemblées Générales.

#### **Commissaire de Gouvernement**

La Société est soumise au contrôle et à la surveillance de l'Autorité concédante par l'intermédiaire d'un Commissaire de Gouvernement chargé de veiller au respect des dispositions du cahier des charges et des statuts de la Société, ainsi qu'à l'application de la réglementation des jeux.

Le Commissaire de Gouvernement assiste aux séances du Conseil d'Administration lorsque celui-ci est réuni sur sa convocation, mais ne prend pas part au vote.

#### **Contrôle des jeux**

La Société est soumise pour son exploitation principale à la surveillance de l'Autorité Publique par l'intermédiaire de deux organismes :

- la Commission des Jeux, compétente pour donner son avis sur l'exploitation des jeux et l'application de la réglementation ;
- le Service de Contrôle des Jeux, chargé de veiller à l'observation des dispositions légales et des mesures prises pour leur application.

Le personnel affecté à l'exploitation principale ainsi que les matériels et appareils de jeux sont soumis à un agrément préalable délivré par l'Autorité concédante.

## **Compte rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006**

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006. A chacune de ces réunions, une analyse détaillée des résultats de la Société et de ses filiales a été fournie au Conseil, ainsi que des présentations effectuées par des responsables opérationnels sur des sujets nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe, de ses activités et de ses perspectives.

### **Travaux des Commissions d'Administrateurs**

Afin d'exercer encore plus efficacement sa mission de contrôle, le Conseil d'Administration a constitué en son sein trois commissions : une commission Finances & Audit, une commission Ressources Humaines et une commission Environnement.

• **La Commission Finances & Audit** est chargée d'éclairer les réunions du Conseil d'Administration, notamment sur les points suivants :

- l'examen des comptes annuels et semestriels, des plans de financement ainsi que des programmes d'investissement ;
- l'analyse et l'évaluation du contrôle interne et des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- l'analyse des risques financiers et de trésorerie, ainsi que des risques divers (engagements hors bilan, litiges...) et l'appréciation de la qualité de leur couverture, etc.

Cette Commission, composée de trois membres du Conseil d'Administration, s'est réunie six fois au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006. Elle a notamment entendu, lors de ses réunions, le Directeur Général, le Directeur Financier, le Responsable de l'Audit interne, ainsi que les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur du Groupe.

• **La Commission Ressources Humaines** est chargée d'assister le Conseil d'Administration et la Direction Générale sur les questions sociales et de rémunération. Elle est composée de trois Administrateurs et s'est réunie vingt-deux fois au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006. Elle a notamment entendu lors de ces réunions le Directeur Général et le Directeur des Ressources Humaines.

• **La Commission Environnement** est chargée de réfléchir aux questions environnementales et de proposer au Conseil d'Administration les domaines d'actions à entreprendre afin de participer activement à la politique de protection de l'environnement engagée par la Principauté de

Monaco. Créée en janvier 2006, elle est composée de trois Administrateurs et s'est réunie une fois au cours de l'exercice 2005/2006.

## **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **Cadre général**

Le système de contrôle interne mis en place par la Société et ses filiales est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et la bonne gestion des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Ce système repose sur un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de pratiques, visant à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés, le niveau d'assurance étant lié aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme, par exemple, le rapport coût / bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles ou le risque de collusion pour faire échec aux contrôles.

### **Documents référentiels internes**

Les documents référentiels internes diffusés auprès des différents responsables et de leurs équipes sont notamment :

• **Le code de déontologie**

Ce document porte sur les règles d'éthique et de comportement que doit appliquer l'ensemble des membres de l'encadrement de la Société à qui il a été remis. Il fait partie intégrante du contrat de travail des personnels concernés.

• **Le règlement intérieur**

Comme toute entreprise monégasque, la Société est tenue d'avoir un règlement intérieur définissant les conditions de travail ainsi que les mesures d'ordre et discipline applicables au personnel.

Au surplus, la loi du 12 juin 1987 sur les jeux de hasard soumet à agrément administratif le règlement intérieur lequel doit mentionner :

- les règles relatives à la discipline, notamment à la tenue et au comportement pendant le service, ainsi qu'à l'attitude à observer à l'égard de la clientèle ;
- les règles d'organisation hiérarchique des personnels, ainsi que la définition des fonctions afférentes à chaque type d'emploi.

Compte tenu de la diversité des établissements et des services, la Société est dotée de règlements intérieurs spécifiques lorsque cela est nécessaire.

- **La charte d'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C)**

Cette charte définit les règles de bons usages des ressources de traitement de l'information (matériels informatiques, électroniques et numériques employés en traitement de l'information). Elle a été diffusée à l'ensemble des utilisateurs de telles ressources et a été approuvée individuellement par chaque salarié concerné. La charte fait partie intégrante du contrat de travail des nouveaux embauchés.

- **Les procédures**

De nombreuses procédures existent au sein de la Société et un plan d'actions a été engagé visant à en renforcer plus encore l'efficacité.

### **L'environnement de contrôle interne**

- **La Direction Générale**

La Société est organisée en secteurs d'activité et départements transversaux intervenant en support des opérations.

La répartition des opérations en secteurs d'activité (secteur jeux et secteur hôtelier) sous la responsabilité de Directeurs Opérationnels permet d'assurer une meilleure compréhension des enjeux et risques liés à chacun d'eux.

Par ailleurs, la cohérence des stratégies de chaque secteur avec celle définie au niveau de la Société est assurée par la Direction Générale. Des réunions régulières permettent d'évaluer les situations et performances des différents secteurs de la Société et du Groupe, afin de vérifier qu'elles s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Conseil, tant en termes de ressources allouées que de résultats.

Les départements transversaux interviennent en support des secteurs opérationnels. Leur fonctionnement centralisé garantit l'unité des principes et des règles de gestion et facilite ainsi l'utilisation optimisée des ressources de la Société. Ces départements sont les suivants :

- Secrétariat Général - Direction Juridique ;
- Directions Administrative et Financière ;
- Direction Technique ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Marketing et Commercial ;
- Direction Artistique ;
- Direction des Achats ;
- Direction de la Sécurité.

- **La Direction Financière**

La Direction Financière est responsable de la gestion des risques financiers (exposition aux variations de taux de change, d'intérêt,...) et du dispositif de contrôle des risques.

Elle est plus particulièrement en charge de mettre en œuvre des procédures concourant à la fidélité et à la sincérité des états financiers, dans le respect de la législation comptable et réglementaire en vigueur.

La Direction Financière s'appuie en outre sur une fonction de contrôle de gestion qui intervient à différents niveaux. Chaque secteur d'activité fait l'objet d'analyses de gestion, qui sont consolidées et exploitées au niveau du Groupe.

- **L'Audit Interne**

Parmi les principales attributions du département de l'Audit Interne figurent :

- la prise de connaissance des risques pouvant affecter la société et le système de contrôle interne ;
- la coordination des travaux avec les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur ;
- la réalisation des missions ponctuelles diligentées par le Directeur Général ou la Direction Financière ;
- la réalisation du plan d'audit annuel.

L'Audit Interne rendant compte directement au Directeur Général est en mesure de remplir ses fonctions en toute indépendance.

### **Le dispositif de contrôle interne**

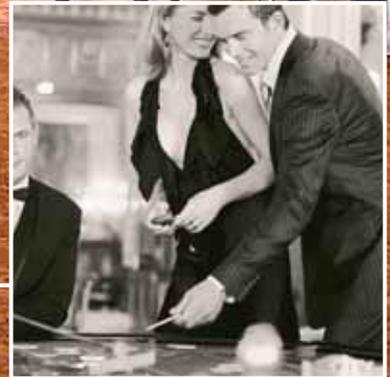
- **Procédures d'ordre général : culture de contrôle interne**

- **Environnement de contrôle**

La culture de contrôle interne développée par la Direction Générale dans l'ensemble de l'organisation est fondée sur le principe d'une claire assignation des responsabilités et délégations, d'une séparation de fonctions adéquate, de l'existence de limites d'engagement et du respect des normes internes et externes.

- **Evaluation des risques**

Sous l'autorité de la Direction Générale, les directeurs et responsables de secteurs d'activité supervisent les opérations de la Société et s'assurent de leur cohérence avec les objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Ils participent plus particulièrement au développement continu de plans stratégiques afin d'identifier les risques pesant sur leurs exploitations et de mettre en œuvre les actions



correctrices adéquates. Par ailleurs, tout investissement ou projet de développement significatif fait l'objet d'une analyse de risque spécifique.

#### - Suivi budgétaire

La Société a mis en œuvre un processus de suivi budgétaire décliné par secteur d'activité qui donne lieu à une analyse mensuelle des performances et à l'identification d'écart par rapport aux objectifs définis. Ce suivi fait l'objet d'une revue permanente par la Direction Générale et la Direction Financière, en relation directe avec les directions opérationnelles. Ce processus budgétaire est un des dispositifs clés du processus de contrôle interne de la Société.

L'environnement de contrôle s'appuie également sur un pilotage très strict des investissements, avec notamment un examen détaillé et centralisé des demandes d'investissement et des engagements contractuels qui peuvent y être associés, et un contrôle des réalisations d'investissement assuré par un système de suivi des autorisations accordées.

#### - Pilotage du système de contrôle interne

Il appartient aux différents responsables de secteurs d'activité opérationnelle ou de fonctions transversales de développer et de promouvoir cette culture de contrôle interne. Cette responsabilité s'exerce par la mise en œuvre de procédures spécifiques et formalisées, fondées notamment sur l'utilisation de systèmes d'information intégrés qui permettent d'identifier rapidement des écarts de performance éventuels par rapport aux objectifs définis.

Afin de surveiller le fonctionnement satisfaisant du système de contrôle interne, la Société réalise un suivi régulier des dispositifs de contrôle mis en œuvre et de leur pertinence.

Ce suivi du contrôle interne s'opère notamment au travers des missions menées, d'une part, par l'Audit Interne et, d'autre part, par les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur du Groupe. Ces missions donnent lieu à une communication à la Direction Générale sur des faiblesses éventuellement décelées et à la mise en œuvre de plans d'action correctifs.

#### • Procédures spécifiques : activités de contrôle

##### - Elaboration de l'information financière

L'élaboration de l'information financière repose

sur un processus homogène de collecte d'informations à partir des systèmes opérationnels. A titre d'exemple, les informations relatives aux stocks, aux achats, au chiffre d'affaires, etc, sont reprises sur les systèmes de gestion comptable avec des procédures d'interface automatisées.

La consolidation des informations financières au niveau du Groupe s'effectue selon des règles, des formats et des délais de production définis.

L'intégration des systèmes d'information opérationnels et comptables au sein de chaque filiale et la normalisation du processus de production des comptes constituent autant de facteurs concourant à la qualité des états financiers consolidés.

Les comptes sont établis dans le respect des fondamentaux suivants :

- exhaustivité et exactitude des enregistrements comptables ;
- séparation des exercices ;
- plus généralement, conformité aux législations et règlements en vigueur.

##### - Autres contrôles à la charge des Responsables des directions opérationnelles et des directions fonctionnelles transversales.

Outre la fiabilité des informations produites, les Responsables des fonctions transversales et des secteurs opérationnels sont garants des éléments de contrôle interne suivants :

- protection des actifs du groupe (stocks, immobilisations, créances, liquidités) au sein de chaque secteur d'activité ;
- respect des principes élémentaires de séparation de fonction et application vigilante d'une politique appropriée en matière de contrôle des profils d'accès aux différents progiciels de gestion du groupe ;
- respect des règles de délégation, qui ont été définies de façon spécifique suivant les sujets, et prise en compte des limites encadrant les possibilités d'engagement vis-à-vis des tiers. Ce principe est conforté par la forte centralisation des engagements de dépenses et par l'existence de procédures d'approbation et de contrôle aux différentes étapes du processus d'achat.



# RAPPORT FINANCIER

Comptes sociaux de la  
Société des Bains de Mer  
et du Cercle des Etrangers à Monaco 35

Comptes annuels aux normes monégasques 36

Comptes annuels aux normes françaises 42

Comptes consolidés du Groupe 59



LES CASINO

MONT

# COMPTES SOCIAUX

DE LA  
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER  
ET  
DU CERCLE DES ETRANGERS À MONACO

## Comptes annuels aux normes monégasques

Bilan au 31 mars 2006	36
Compte de pertes et profits	38
Rapport général des Commissaires aux Comptes	40
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	41

## Comptes annuels aux normes françaises

Bilan au 31 mars 2006	42
Compte de résultat	44
Tableau des flux de trésorerie	45
Notes annexes aux comptes annuels	46
Rapport de l'Auditeur et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	56
Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	57

# BILAN AU 31 MARS 2006

EN MILLIERS

ACTIF	EXERCICE 2005/2006			EXERCICE 2004/2005 NET
	BRUT	Amortissements Provisions	NET	
<b>ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE A MOINS D'UN AN</b>	<b>120 379</b>	<b>52 839</b>	<b>67 541</b>	<b>85 044</b>
Espèces en caisse	10 207		10 207	7 257
Banques : dépôts à vue	19 579		19 579	23 215
Autres valeurs à vue				
Banques : dépôts à terme				1 500
Titres négociables	4 817		4 817	8 555
Créances d'exploitation	8 818	1 974	6 844	8 987
Débiteurs divers	11 172	1 352	9 820	10 783
Comptes d'opérations en participation				
Comptes des sociétés affiliées	65 511	49 512	15 999	24 480
Actif précompté	276		276	267
<b>STOCKS</b>	<b>12 016</b>	<b>61</b>	<b>11 955</b>	<b>12 150</b>
<b>PAIEMENTS ANTICIPES OU DE GARANTIE</b>	<b>2 140</b>		<b>2 140</b>	<b>1 975</b>
Avances sur commandes	2 140		2 140	1 975
<b>ACTIF A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE</b>	<b>15</b>		<b>15</b>	<b>26</b>
Prêts	15		15	26
<b>ACTIF INDISPONIBLE</b>	<b>109</b>		<b>109</b>	<b>124</b>
Dépôts et cautionnements versés	109		109	124
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>75 886</b>	<b>5 851</b>	<b>70 035</b>	<b>69 474</b>
Sociétés affiliées	42 759	5 772	36 987	31 346
Autres participations	33 127	79	33 048	38 128
<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>944 686</b>	<b>456 662</b>	<b>488 024</b>	<b>417 968</b>
Immobilisations incorporelles :				
- Concessions et droits similaires	16 804	14 919	1 885	2 487
- Droit au bail	18	18		
- Immobilisations en cours	248		248	248
Immobilisations corporelles :				
- Terrains	80 228		80 228	80 228
- Ecart de réévaluation au 31/3/1979	35 616	35 616		
- Aménagements terrains	2 491	2 491		
- Constructions	590 414	288 083	302 331	132 489
- Installations techniques	152 760	82 582	70 178	35 265
- Autres immobilisations	51 865	32 954	18 912	10 633
- Immobilisations en cours	14 243		14 243	156 616
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 155 231</b>	<b>515 413</b>	<b>639 819</b>	<b>586 760</b>
<b>FRAIS A AMORTIR</b>				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>6 157</b>		<b>6 157</b>	<b>5 570</b>
Dépenses payées d'avance	3 896		3 896	3 671
Autres comptes transitoires	2 261		2 261	1 899
Ecarts de conversion				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 161 388</b>	<b>515 413</b>	<b>645 976</b>	<b>592 330</b>
<b>COMPTES D'ORDRE</b>				
Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion			5	5
Cautions reçues			13 505	23 425
Fournisseurs			17 433	65 503
Tiers débiteurs pour engagements donnés			97	97
Devises à terme				41 670
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés			125 000	164 967
Couverture de taux variables			117 000	117 000
			<b>273 041</b>	<b>412 667</b>

# NORMES MONÉGASQUES

## D'EUROS

<b>PASSIF</b>	EXERCICE 2005/2006	EXERCICE 2004/2005
<b>PASSIF EXIGIBLE A MOINS D'UN AN</b>	<b>141 084</b>	<b>124 384</b>
Effets à payer	261	502
Dettes d'exploitation	57 325	77 239
Comptes des sociétés affiliées	425	530
Comptes des employés	26 624	27 624
Emprunts	40 436	
Autres dettes	2 896	3 223
Passif précompté	13 116	15 265
<b>ENCAISSEMENTS ANTICIPES OU DE GARANTIE</b>	<b>12 658</b>	<b>9 215</b>
Acomptes reçus	10 759	8 277
Dépôts et cautionnements reçus	1 898	939
<b>PASSIF A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE</b>	<b>24 375</b>	<b>29 314</b>
Dettes d'exploitation		2 800
Passif précompté	24 375	26 514
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>4 259</b>	<b>8 372</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>26 932</b>	<b>18 416</b>
Revenus imputables aux exercices futurs	6 170	5 961
Autres comptes de régularisation passif	3 768	3 102
Ecarts de conversion	34	23
Subvention d'investissement		
• montant brut	17 535	9 331
• amortissement	(575)	
<b>FONDS SOCIAL</b>		
<b>Capital, primes et écarts</b>	<b>215 013</b>	<b>215 013</b>
Capital : 1 800 000 actions de € 10 chacune	18 000	18 000
Primes d'émission sur actions	5 374	5 374
Ecarts de réévaluation :		
- Ecarts de réévaluation 31/3/1990	167 694	167 694
- Réserve de réévaluation 31/3/1979	23 945	23 945
<b>Réserves :</b>	<b>96 446</b>	<b>96 032</b>
- Réserve statutaire	1 800	1 800
- Réserve facultative	88 799	79 129
- Réserve de prévoyance	5 867	5 360
- Plus-value à long terme		9 744
<b>Résultats :</b>	<b>125 190</b>	<b>91 583</b>
- Report à nouveau	90 673	66 250
- Résultat net de l'exercice	34 517	25 333
<b>TOTAL DU FONDS SOCIAL</b>	<b>436 669</b>	<b>402 628</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>645 976</b>	<b>592 330</b>
<b>COMPTES D'ORDRE</b>		
Administrateurs créditeurs pour actions déposées	5	5
Tiers créditeurs pour cautions déposées en garantie	13 505	23 425
Fournisseurs	17 433	65 503
Cautions bancaires données	97	97
Devises à terme		41 670
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	125 000	164 967
Couverture de taux variables	117 000	117 000
	<b>273 041</b>	<b>412 667</b>

# COMPTE DE PERTES ET PROFITS NORMES MONÉGASQUES

EN MILLIERS D'EUROS

	EXERCICE 2005/2006	EXERCICE 2004/2005
<b>ACTIVITE PRINCIPALE</b>		
Produits des jeux	229 011	228 415
Prestations de services	131 109	123 972
Ventes de marchandises	4 170	3 534
Autres produits	1 160	1 257
Moins : cessions internes	(11 530)	(11 735)
<b>Total des produits de l'activité principale</b>	<b>353 920</b>	<b>345 443</b>
A déduire :		
- Coût d'achat des marchandises	(3 248)	(2 805)
- Consommations	(112 916)	(107 736)
- Redevances, impôts et taxes	(29 979)	(29 991)
- Charges de personnel	(137 443)	(133 636)
- Autres charges d'exploitation	(13 759)	(41 933)
- Charges d'amortissements	(36 740)	(29 704)
Provisions :		
- Dotations	(14 628)	(16 954)
- Reprises	13 582	40 866
<b>Total des charges de l'activité principale</b>	<b>(335 132)</b>	<b>(321 893)</b>
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE PRINCIPALE</b>	<b>18 788</b>	<b>23 550</b>
<b>ACTIVITES ACCESSOIRES</b>		
Résultats de la gestion financière	89	2 118
Revenus des participations	57	57
Provisions :		
- Dotations	(20)	(31)
- Reprises	12	64
<b>RESULTATS DES ACTIVITES ACCESSOIRES</b>	<b>137</b>	<b>2 208</b>
<b>OPERATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELLES</b>		
Résultats divers	13 572	(1 827)
Provisions :		
- Dotations	(3 672)	(764)
- Reprises	5 056	1 837
<b>RESULTATS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELS</b>	<b>14 957</b>	<b>(754)</b>
<b>RESULTATS AFFERENTS AUX EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>635</b>	<b>329</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>34 517</b>	<b>25 333</b>



# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2005 pour les exercices 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner le bilan au 31 mars 2006 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2005-2006.

Le total du bilan s'élève à 645 976 K€. Le compte de pertes et profits fait apparaître un bénéfice de 34 517 K€. Le fonds social ressort à 436 669 K€.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

A notre avis, le bilan au 31 mars 2006 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2005-2006, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2006 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1-1 de l'annexe des comptes sociaux clos au 31 mars 2006, relatif à un changement de méthode concernant la comptabilisation des engagements de retraite, indemnités de départ et médailles du travail. Ce changement se traduit par une reprise de 7 030 K€ de la provision antérieurement constituée. Cette reprise a été comptabilisée dans les capitaux propres au 1er avril 2005.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 28 juillet 2006

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

André GARINO

Jean BOERI

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2005-2006 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

## **OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895**

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux, ...) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un Administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2005-2006, vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Elles n'appellent de notre part aucune observation.

## **ASSEMBLEE TENUE AU COURS DE L'EXERCICE**

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 23 septembre 2005, en assemblée générale ordinaire annuelle pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Pour cette assemblée, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 28 juillet 2006

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

André GARINO

Jean BOERI

# BILAN AU 31 MARS 2006

EN MILLIERS

ACTIF	EXERCICE 2005/2006			EXERCICE 2004/2005 NET
	BRUT	Amortissements Provisions	NET	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Note 3	<b>17 070</b>	<b>14 937</b>	<b>2 133</b>
Concessions et droits similaires		16 804	14 919	1 885
Droit au bail		18	18	
Immobilisations en cours		248		248
<b>Immobilisations corporelles</b>	Note 4	<b>927 616</b>	<b>441 725</b>	<b>485 891</b>
Terrains		118 334	38 106	80 228
Constructions		590 414	288 083	302 331
Installations techniques, matériel		152 760	82 582	70 178
Autres immobilisations		51 865	32 954	18 912
Immobilisations corporelles en cours		12 841		12 841
Avances et acomptes		1 402		1 402
<b>Immobilisations financières</b>	Note 5	<b>76 439</b>	<b>6 104</b>	<b>70 335</b>
Participations et créances rattachées		42 759	5 772	36 987
Autres titres immobilisés		33 031	8	33 023
Prêts consentis		444	254	190
Autres immobilisations		205	71	134
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>1 021 125</b>	<b>462 766</b>	<b>558 359</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks		12 016	61	11 955
Avances et acomptes versés		2 140		2 140
Créances d'exploitation		9 094	1 974	7 120
Autres créances d'exploitation		3 880		3 880
Créances diverses		74 635	50 611	24 024
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		34 602		34 602
Charges constatées d'avance		3 896		3 896
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>140 263</b>	<b>52 646</b>	<b>87 617</b>
<b>CHARGES À RÉPARTIR ET ÉCARTS DE CONVERSION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 161 388</b>	<b>515 413</b>	<b>645 976</b>

# NORMES FRANÇAISES

D'EUROS

<b>PASSIF</b>		EXERCICE 2005/2006	EXERCICE 2004/2005
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		18 000	18 000
Primes d'émission		5 374	5 374
Ecarts de réévaluation		191 638	191 638
Réserve statutaire		1 800	1 800
Réserve de plus-values nettes à long terme			9 744
Réserve de prévoyance		5 867	5 360
Réserve facultative		88 799	79 129
Report à nouveau		90 673	66 250
Résultat de l'exercice	Note 8	34 517	25 333
Subvention d'investissement	Note 9	16 960	9 331
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	Note 7	<b>453 629</b>	<b>411 959</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques		4 259	8 372
Provisions pour charges		26 604	36 492
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Note 10	<b>30 863</b>	<b>44 864</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts auprès des établissements de crédit		40 436	33
Emprunts et dettes financières		1 898	939
Avances et acomptes reçus		10 759	8 277
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 190	18 402
Dettes fiscales et sociales		63 435	65 853
Autres dettes d'exploitation		2 771	2 685
Dettes sur immobilisations		15 701	26 515
Autres dettes		7 089	6 822
Produits constatés d'avance		6 170	5 961
<b>TOTAL DETTES</b>	Notes 11 & 12	<b>161 450</b>	<b>135 484</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>		<b>34</b>	<b>23</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>645 976</b>	<b>592 330</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT NORMES FRANÇAISES

EN MILLIERS D'EUROS

	EXERCICE 2005/2006	EXERCICE 2004/2005
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Montant net du chiffre d'affaires	352 776	344 254
Reprises sur amortissements et provisions	Note 15 13 582	40 995
Transferts de charges	667	1 606
Autres produits	1 209	1 379
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>368 234</b>	<b>388 234</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	(3 247)	(2 821)
Variation de stocks de marchandises	2	16
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(18 055)	(17 875)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	(199)	619
Autres achats et charges externes	(95 302)	(92 017)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Impôts et taxes	(29 665)	(29 965)
Salaires et traitements	(92 644)	(90 913)
Charges sociales	(44 544)	(42 591)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(36 740)	(29 833)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(12 220)	(15 192)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 408)	(1 762)
Autres charges	Note 15 (13 788)	(42 004)
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(348 811)</b>	<b>(364 336)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>19 423</b>	<b>23 898</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation et de valeurs mobilières	57	229
Intérêts et autres	44	389
Différences positives de change	1 968	185
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	329	2 012
Reprises sur provisions	12	127
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 409</b>	<b>2 942</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et autres	(1 865)	(521)
Différences négatives de change	(386)	(181)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	(20)	(31)
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(2 272)</b>	<b>(733)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>137</b>	<b>2 208</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	92	38
Sur opérations en capital	20 335	520
Reprises sur provisions	5 056	1 837
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>25 483</b>	<b>2 395</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	(1 531)	(1 536)
Sur opérations en capital	(5 324)	(850)
Dotations aux provisions	(3 672)	(764)
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(10 526)</b>	<b>(3 149)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 16 <b>14 957</b>	<b>(754)</b>
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>		<b>(19)</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>34 517</b>	<b>25 333</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS

	EXERCICE 2005/2006	EXERCICE 2004/2005
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations	51 883	51 990
Variation du besoin en fonds de roulement	6 422	6 713
<b>FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>58 305</b>	<b>58 704</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(107 020)	(103 885)
Subvention d'investissement	8 204	9 331
Variation des immobilisations financières et charges à répartir	(8 218)	(30 343)
Produits de cession des actifs	19 760	512
Variation des dettes sur immobilisations	(10 814)	8 392
<b>FLUX PROVENANT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(98 088)</b>	<b>(115 993)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Tirage sur la ligne de crédit	40 436	
Distribution de dividendes	(7 507)	(3 485)
Variation des financements stables	960	75
<b>FLUX PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>33 889</b>	<b>(3 410)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(5 894)</b>	<b>(60 700)</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>40 496</b>	<b>101 196</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>34 602</b>	<b>40 496</b>

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2006, dont le total est de 645 976 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice enregistrant un bénéfice de 34 517 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2006.

## NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général. La première application des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10 (§3) sur les actifs n'a eu aucune incidence significative sur les comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf changement explicité ci-après.

### 1.1 - Changement de méthode

Jusqu'au 31 mars 2005, les engagements de la Société au titre des engagements de retraite, indemnités de départ et médailles du travail étaient comptabilisés en provisions pour charges sur la base des droits acquis à la date de clôture de l'exercice.

A compter de l'exercice 2005/2006, les avantages offerts par la Société à ses salariés et retraités sont évalués et comptabilisés conformément à la recommandation n°2003-R01 du CNC et à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ce changement se traduit dans les comptes par la reprise partielle de la provision antérieurement constituée. Conformément au règlement CRC 99-03, l'impact de ce changement de méthode, soit 7 030 milliers d'euros, a été comptabilisé sur les capitaux propres au 1er avril 2005.

L'incidence de ce changement est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	données 2004/2005	données 2004/2005	données 2005/2006
	publiées	pro-forma	publiées
Capitaux propres	411 959	418 990	453 629
Provisions pour risques et charges	44 864	37 834	30 863
Dotations aux provisions risques & charges	1 762	3 006	2 408
Résultat d'exploitation	23 898	22 654	19 423
Résultat net	25 333	24 089	34 517

### 1.2 - Principes comptables

#### • Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- logiciels                      amortissement sur 3 à 6 ans
- concessions                  durée d'exploitation, complétée par une provision pour dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité.

#### • Immobilisations corporelles

##### a - Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique hors frais financiers. Les terrains et constructions ont fait cependant l'objet de réévaluations, qui sont traitées comme suit dans les comptes sociaux :

- sur l'exercice 1978/1979, la réévaluation pratiquée a suivi le mécanisme de la réévaluation légale française,
- sur l'exercice 1989/1990, la contrepartie de la réévaluation pratiquée a été portée dans un compte d'écart de réévaluation inclus dans les capitaux propres.

## **b - Régime juridique de certains biens immobiliers**

La Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession, signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le privilège des jeux jusqu'au 31 mars 2027 après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité Concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires qui sont décrites ci-après.

Le cahier des charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société des Bains de Mer remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 31 mars 2006, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 4,4 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société des Bains de Mer s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, tel bien inscrit sur la liste ci-après, dont l'Autorité Concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris
- Sporting - Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

## **c - Durées d'amortissement**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées de vie suivantes :

- constructions 17 à 50 ans
- installations techniques et matériels 3 à 15 ans
- autres immobilisations 3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe (b) précédent sont normalement amortis sur leur durée de vie économique et non sur la durée de la concession.

### **• Immobilisations financières**

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

### **• Stocks**

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

### **• Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement. La provision est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non recouvrement.

### **• Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

### **• Provisions pour risques et charges**

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisés quant à leur objet, des provisions sont constituées.

Engagements de retraite, indemnités de départ et médailles du travail :

A compter de l'exercice 2005/2006, les avantages offerts par la Société à ses salariés et retraités sont évalués et comptabilisés conformément à la recommandation n°2003-R01 du CNC et à la norme IAS 19 "Avantages du personnel".

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements de la Société en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont

comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation, qui proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements.

Comme indiqué en note 1.1 Changement de méthode, les engagements au titre de ces régimes étaient antérieurement provisionnés sur la base des droits acquis à la date de clôture.

- **Subventions d'investissement**

Les subventions accordées à la Société pour le financement d'investissements sont classées en Capitaux propres. Elles sont réintégrées en résultat exceptionnel au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

- **Instruments financiers**

La Société utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des cours de change et aux risques de variation des taux. Si ces instruments sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces instruments sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert. Dans le cas contraire, les variations de leur valeur de marché sont constatées en résultat de la période.

## **NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

- **Ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort**

Conformément aux prévisions, le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort a ouvert au début du mois d'octobre 2005. Ce nouvel établissement, situé sur la presqu'île du Larvotto, regroupe un hôtel de 334 chambres et suites, un spa et un lagon extérieur à fond de sable, des restaurants, un casino pourvu de 154 appareils automatiques de dernière génération et une résidence hôtelière de 24 appartements. Si la gestion du casino et de la résidence hôtelière est assurée par la Société des Bains de Mer, l'ensemble des autres activités sur le site (hôtel, restaurants, bars, spa et lagon) est exploité par l'une de ses filiales, la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL).

Répondant pleinement aux aspirations de la clientèle de loisirs ainsi qu'aux besoins du tourisme d'affaires, cette ouverture rencontre un succès commercial qui se confirme, dont les retombées profitent à l'ensemble du Groupe constitué par la Société des Bains de Mer et ses sociétés affiliées. Si ce projet constitue l'un des relais essentiels de croissance pour le futur, le démarrage de l'exploitation, conformément aux normes du secteur, a toutefois impacté de façon négative les résultats de la Société des Bains de Mer, société mère.

- **Participation dans Wynn Resorts, Limited**

Dans le cadre de l'alliance stratégique conclue au cours du mois de juin 2003 avec Wynn Resorts, Limited, société américaine qui a ouvert un hôtel casino à Las Vegas et qui prépare l'ouverture courant septembre 2006 d'une même opération à Macao, la Société des Bains de Mer avait acquis une participation de 3 000 000 actions au sein de Wynn Resorts, pour un montant de 45 millions de dollars, soit 38,1 millions d'euros.

Le cours de l'action Wynn Resorts ayant évolué favorablement depuis l'acquisition en juin 2003, il a été décidé de céder sur le marché une partie de cette participation, afin de couvrir le montant de l'investissement initial de 38,1 millions d'euros.

Une première tranche de 400 000 actions a été cédée au cours du dernier quadrimestre de l'exercice 2005/2006, pour un montant de 23,7 millions de dollars, soit 19,6 millions d'euros, générant une plus value de 14,5 millions d'euros sur ledit exercice.

Une nouvelle tranche de 300 000 actions a été cédée en avril 2006, pour un montant de 23,1 millions de dollars, soit 18,8 millions d'euros, qui génère une plus value de 15,0 millions d'euros enregistrée dans les comptes de l'exercice social ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.

Ces différentes cessions ne remettent nullement en cause le partenariat stratégique mis en place qui comprend, notamment, un échange de compétences dans tous les domaines communs aux deux groupes et le développement d'actions ciblées tant sur le plan commercial que marketing. La Société des Bains de Mer détient toujours une participation de 2 300 000 actions dans Wynn Resorts, Limited, équivalente à 2,3 % environ du capital.

### NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31 mars 2005	Augmentations	Diminutions	31 mars 2006
<b>VALEURS BRUTES</b>				
Concessions et droits similaires	16 194	697	(87)	16 804
Autres	18			18
Immobilisations en cours	248			248
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>16 461</b>	<b>696</b>	<b>(87)</b>	<b>17 070</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>				
	13 725	1 299	(87)	14 937
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>2 736</b>	<b>(603)</b>		<b>2 133</b>

### NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31 mars 2005	Augmentations	Diminutions	31 mars 2006
<b>VALEURS BRUTES</b>				
Terrains	118 334			118 334
Constructions	402 625	189 792	(2 003)	590 414
Installations techniques et matériels	109 537	47 169	(3 946)	152 760
Autres immobilisations	41 667	11 736	(1 538)	51 865
Immobilisations en cours et acomptes (1)	156 616	(142 373)		14 243
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>828 780</b>	<b>106 323</b>	<b>(7 487)</b>	<b>927 616</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>				
Terrains	38 106			38 106
Constructions	270 135	19 861	(1 913)	288 083
Installations techniques et matériels	74 272	12 155	(3 845)	82 582
Autres immobilisations et en cours	31 034	3 425	(1 505)	32 954
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>413 548</b>	<b>35 441</b>	<b>(7 264)</b>	<b>441 725</b>
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>415 232</b>	<b>70 883</b>	<b>(223)</b>	<b>485 891</b>

(1) dont 1 817 milliers d'euros au titre de la rénovation des chambres de l'Aile Alice à l'Hôtel de Paris.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations :

- sur l'exercice 1978/1979, pour un montant de 77 655 milliers d'euros (réévaluation légale).

La contrepartie de cette réévaluation a été enregistrée au compte "écarts de réévaluation" inclus dans les capitaux propres. Seule la fraction de la réévaluation affectée aux terrains, soit 23 945 milliers d'euros, subsiste dans ce compte au 31 mars 2006.

- sur l'exercice 1989/1990, pour un montant de 167 694 milliers d'euros se répartissant comme suit :

- terrains	36 588 milliers d'euros
- constructions	131 106 milliers d'euros

La contrepartie de cette réévaluation libre a été présentée dans les capitaux propres en "écarts de réévaluation". Le cumul des amortissements pratiqués au titre de cette réévaluation s'élève à 77 749 milliers d'euros au 31 mars 2006, la dotation annuelle s'établissant à 4 573 milliers d'euros.

## NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2005	Valeur brute 31 mars 2006	Dépréciation 31 mars 2006	Valeur nette 31 mars 2006
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations & créances rattachées	31 346	42 759	5 772	36 987
Autres titres immobilisés	38 103	33 031	8	33 023
Prêts	227	444	254	190
Autres immobilisations financières	149	205	71	134
<b>TOTAL</b>	<b>69 825</b>	<b>76 439</b>	<b>6 104</b>	<b>70 335</b>

Des informations financières détaillées sur les filiales et participations sont présentées en note n° 20.

La rubrique "autres titres immobilisés" est constituée du prix d'acquisition des titres de Wynn Resorts à hauteur de 33 023 milliers d'euros (contre-valeur au 31 mars 2006 de 39 000 milliers de dollars pour 2,6 millions d'actions à 15 dollars). L'action Wynn Resorts est cotée au Nasdaq et son cours de clôture était de 76,85 dollars au 31 mars 2006 (code WYNN).

## NOTE 6 - PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
<b>CREANCES</b>		
Créances d'exploitation	265	276
<b>V.M.P. ET DISPONIBILITES</b>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1	
<b>TOTAL</b>	<b>267</b>	<b>276</b>

## NOTE 7 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves et report à nouveau	Résultat	Subvention Investissement	Capitaux propres
<b>AU 31 MARS 2005</b>	<b>18 000</b>	<b>5 374</b>	<b>191 638</b>	<b>162 282</b>	<b>25 333</b>	<b>9331</b>	<b>411 959</b>
Affectation exercice précédent				25 333	(25 333)		
Distribution de dividendes et tantièmes				(7 507)			(7 507)
Résultat de l'exercice					34 517		34 517
Effet du changement de méthode				7 030			7 030
Autres variations						7 629	7 629
<b>AU 31 MARS 2006</b>	<b>18 000</b>	<b>5 374</b>	<b>191 638</b>	<b>187 139</b>	<b>34 517</b>	<b>16 960</b>	<b>453 629</b>

Le capital social de la Société des Bains de Mer est constitué de 1 800 000 actions d'une valeur nominale de €10 :

- 1 200 000 actions sont cotées sur le marché Eurolist compartiment B d'Euronext Paris (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 600 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 69,6 % du capital social au 31 mars 2006.

Par notification en date du 20 février 2002, la Société Fidelity International Limited a indiqué détenir 97 318 actions, représentant 5,41 % du capital.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires de cent actions au moins dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée.

Les actionnaires qui ne possèdent pas un nombre de titres suffisant pour avoir individuellement accès aux assemblées peuvent se grouper et se faire représenter à l'assemblée générale, soit par l'un d'entre eux, soit par un autre actionnaire membre lui-même de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente de fois cent actions, sans, toutefois, qu'un actionnaire puisse disposer de plus de cent voix en son nom personnel et de cent voix comme mandataire.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales s'il n'est pas lui-même membre de l'assemblée, soit comme propriétaire par lui-même du nombre de titres exigés, soit comme actionnaire mandataire d'un groupement constitué comme il est dit ci-dessus.

Toutefois, les prescriptions du présent article ne sont pas applicables au mandataire désigné par le Gouvernement de S.A.S Mgr le Prince de Monaco qui n'est pas limité à un nombre de voix maximum pour les actions acquises par ledit Gouvernement en application des articles 1 et 5 de la loi n° 807 du 23 juin 1966.»

## NOTE 8 - PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

En milliers d'euros	Exercice 2005/2006
ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	34 517
Report à nouveau	90 673
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>125 190</b>
AFFECTATIONS PROPOSEES	
Intérêt statutaire € 0,05 x 1 800 000 actions	90
Réserve de prévoyance	690
Réserve facultative	
Dividendes € 4,70 x 1 800 000 actions	8 460
Conseil d'Administration	1 033
Report à nouveau	114 917
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS PROPOSEES</b>	<b>125 190</b>

## NOTE 9 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2005	Subventions reçues	Reprise en résultat	Valeur nette 31 mars 2006
<b>TOTAL</b>	<b>9 331</b>	<b>8 204</b>	<b>(575)</b>	<b>16 960</b>

Dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, la Société des Bains de Mer a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissement, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 575 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat exceptionnel au cours de l'exercice 2005/2006.

## NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31 mars 2005	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2006
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
Provisions pour litiges	6 499	291	(1 395)	(3 578)	1 817
Autres provisions pour risques	1 874	901	(123)	(210)	2 442
Engagements de retraite et assimilés (1)	33 941	1 731	(2 074)	(7 030)	26 568
Autres provisions pour charges	2 551		(1 357)	(1 158)	36
<b>TOTAL</b>	<b>44 864</b>	<b>2 923</b>	<b>(4 949)</b>	<b>(11 976)</b>	<b>30 863</b>

(1) La Société provisionne désormais suivant la recommandation n°2003-R01 du CNC et les dispositions de la norme IAS 19 (méthode des "unités de crédit projetées") l'ensemble de ses engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables. Le changement de méthode appliqué à la provision pour engagements de retraite et assimilés est décrit dans la note 1.1.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2006 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- taux de revalorisation : salaires 3,0 à 3,50 % suivant les catégories - rentes 2,5 %
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statuts
- taux d'actualisation : taux de rendement des obligations privées de première catégorie de même durée que la durée moyenne résiduelle des engagements (4,40 % à 15 ans)
- tables d'espérance de vie : TVTD 88/90 pour les indemnités de départ – TPRV 93 pour les engagements de retraite

L'évaluation de ces engagements s'établit à 27,2 millions d'euros au 31 mars 2006. Les écarts actuariels constatés à chaque estimation étant comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements, une différence de 0,6 million d'euros ressort entre cette évaluation et le montant de la provision qui correspond au solde des écarts actuariels restant à comptabiliser au cours des périodes à venir. La prise en résultat de ces écarts actuariels se traduit par une charge de 43 milliers d'euros au titre de l'exercice 2005/2006.

## NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
<b>ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT</b>		
Échéances à moins d'un an	158	41 440
Échéances à plus d'un an	813	895
<b>TOTAL</b>	<b>971</b>	<b>42 335</b>

La rubrique "Emprunts auprès des établissements de crédit" est constituée des concours bancaires courants et des tirages effectués sur l'ouverture de crédit revolving mise en place en 2004. D'une durée de 10 ans et quatre mois à compter du 1er décembre 2004, cette ouverture de crédit d'un montant maximum en principal de 160 millions d'euros est utilisable sous forme de tirages à taux variable.

Un dispositif de gestion du risque de taux a été souscrit pour une durée de 6 ans à compter du 1er avril 2005. Ce dispositif est décrit au deuxième paragraphe de la note n°18 Instruments financiers.

Les autres "Emprunts et dettes financières" concernent les cautions reçues des tiers.

## NOTE 12 - AUTRES DETTES

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
<b>ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT</b>		
Échéances à moins d'un an	125 949	114 122
Échéances à plus d'un an	8 563	4 994
<b>TOTAL</b>	<b>134 513</b>	<b>119 115</b>

## NOTE 13 - CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
Fournisseurs et comptes rattachés	4 884	5 096
Dettes fiscales et sociales	22 283	22 448
Autres dettes	1 166	1 513
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	404	5 791
<b>TOTAL</b>	<b>28 737</b>	<b>34 849</b>

## NOTE 14 - ELEMENTS DU BILAN

Concernant les entreprises liées, soit toutes sociétés filiales, consolidées dans le même ensemble ;

Concernant les entreprises autres que celles liées dans lesquelles la Société des Bains de Mer détient une participation.

En milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations et créances rattachées (montant net)	36 987	
Créances diverses	65 359	152
Autres dettes	425	

## NOTE 15 - REPRISES SUR PROVISIONS / AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Il est rappelé que le caractère irrécouvrable de créances clients afférentes à plusieurs exercices ayant été définitivement constaté au cours de l'exercice 2004/2005 sous la rubrique "Autres charges" pour 23,8 millions d'euros, il avait alors été repris les provisions antérieurement constituées pour un même montant.

## NOTE 16 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel enregistre la cession de 400 000 actions Wynn Resorts au cours des derniers mois de l'exercice 2005/2006, pour un montant de 23,7 millions de dollars, soit 19,6 millions d'euros, générant une plus value de 14,5 millions d'euros.

## NOTE 17 - EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs moyens annuels de la Société se décomposent comme suit :

	31 mars 2005	31 mars 2006
Cadres	436	447
Agents de maîtrise	122	134
Employés	2 466	2 449
<b>TOTAL</b>	<b>3 024</b>	<b>3 030</b>

## NOTE 18 - INSTRUMENTS FINANCIERS

### • Instruments de change

Les flux d'exploitation et d'investissement de la Société s'opérant essentiellement en euros, et l'investissement dans Wynn Resorts, libellé en dollar US, l'exposant à l'évolution de la parité entre ces deux devises, des opérations de couverture (ventes à terme et options) avaient été réalisées à hauteur de 45 millions de dollars US, à l'échéance de septembre 2005 et mars 2006. Ces opérations ont été dénouées en totalité en juin 2005, avec un solde positif de 1,5 million d'euros. La Société ayant recouvré le montant de son investissement initial, suite à une cession partielle de sa participation, ces opérations de change n'ont pas été reconduites.

### • Instruments de taux

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, la Société a mis en place en décembre 2004 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt.

Cet instrument couvre une période de six années à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,19 %. Le notionnel couvert progresse au cours de la première année, jusqu'à un montant maximum de 117 millions d'euros, pour s'amortir ensuite jusqu'à l'échéance du contrat.

### • Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers souscrits par la Société au 31 mars s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
Instruments de change	3 221	
Instruments de taux	(975)	283
<b>TOTAL</b>	<b>2 246</b>	<b>283</b>

## NOTE 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Avals, cautions et garanties	97	97
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Actions déposées par les Administrateurs	5	5
Avals, cautions et garanties (1)	23 425	13 505
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		
Commandes fermes d'investissement (2)	58 232	10 335
Autres commandes fermes (3)	7 271	7 099
Ouverture de crédit et découverts confirmés inutilisés	164 967	125 000

(1) les garanties reçues sont constituées principalement des garanties d'achèvement, délivrées par les établissements bancaires dans le cadre des opérations de développement.

(2) est notamment constitué des engagements passés dans le cadre des projets d'investissement et de rénovation, dont l'Aile Alice à l'Hôtel de Paris (1 616 milliers d'euros) et le bâtiment du New Beach (2 873 milliers d'euros).

(3) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

La Société poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et l'utilisation d'un contingent de chambres.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers concernés	début de bail	fin de bail
- Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31/01/1985	25/02/2043
- Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035

Les engagements de retraite et indemnités de départ sont comptabilisés au bilan et au compte de résultat.

Enfin, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux
- contribution à l'animation artistique, culturelle et sportive de la Principauté de Monaco
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 1.2 Règles et méthodes comptables - paragraphe b - Régime juridique de certains biens immobiliers
- recrutement, formation et promotion de son personnel

Suivant les normes comptables en application, cette note reprend l'ensemble des engagements significatifs hors bilan de la Société.

## NOTE 20 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières détaillées sur les filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres (avant affectation des résultats)	Quote-part détenue en %	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et créances rattachées	Cautions et avais fournis	Dividendes encaissés
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.) - Monaco	2 000	(3 904)	97,00	(781)	2 372				
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.) - Monaco	150	224	99,20	17	38	38			57
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL) - Monaco	200	(263)	97,00	(2 517)	179		4 200		
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.) - Monaco	1 000	130	97,00	28	822	822			
S.B.M. Incorporated New York (Etats-Unis)	641	(712)	100,00		641				
Société Civile Particulière Soleil du Midi - Monaco	2		99,00		13 360	13 360	149		
Société Civile Immobilière Tindim - Monaco	150	36	1,00	5	138	138	20 851		

# RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs les Actionnaires,

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 de l'annexe concernant le changement de méthode intervenu sur la comptabilisation des engagements de la société au titre des engagements de retraite, indemnités de départ et médailles du travail. L'impact de ce changement de méthode, soit un montant de 7 030 milliers d'euros, a été comptabilisé en capitaux propres au 1er avril 2005.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe et à la société données dans le rapport de gestion conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 28 juillet 2006

L'auditeur

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Didier NOVELLA

Jean BOERI

André GARINO

# RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2005/2006	2004/2005	2003/2004	2002/2003	2001/2002
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	352 776	344 254	316 284	317 975	296 733
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	70 928	30 082	46 022	42 606	12 978
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	34 517	25 333	8 273	13 243	20 831
Résultat distribué aux actionnaires	8 550	6 750	3 240	4 050	4 050
<b>Résultats par action</b> (en euros)					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	39,40	16,71	25,57	23,67	7,21
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	19,18	14,07	4,60	7,36	11,57
Dividende attribué à chaque action	4,75	3,75	1,80	2,25	2,25
<b>Personnel</b>					
Effectif au 31 mars	2 844	2 864	2 822	2 829	2 879
Montant de la masse salariale de l'exercice (1) (en milliers d'euros)	92 644	90 913	88 701	86 679	82 632
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) (2) (en milliers d'euros)	44 544	42 591	40 607	42 515	41 010

Comptes sociaux

(1) hors masses et cagnottes

(2) y compris frais de retraites





# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Bilan consolidé au 31 mars 2006	60
Compte de résultat consolidé	61
Tableau consolidé des flux de trésorerie	62
Tableau de variation des capitaux propres	63
Notes annexes aux comptes consolidés	64
Rapport de l'Auditeur et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	86

# BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS 2006

EN MILLIERS D'EUROS

<b>ACTIF</b>		2005/2006	2004/2005
<b>Goodwill</b>	Note 4	<b>20</b>	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Note 4	<b>2 161</b>	<b>2 770</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	Note 5	<b>527 465</b>	<b>454 822</b>
Actifs financiers disponibles à la vente		146 039	156 781
Prêts à long terme		91	111
Autres actifs financiers		136	149
<b>Actifs financiers non courants</b>	Note 6	<b>146 266</b>	<b>157 041</b>
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>675 912</b>	<b>614 632</b>
Actifs destinés à être cédés	Note 6	19 047	
Stocks	Note 7	12 538	12 365
Clients	Note 8	28 679	36 446
Autres tiers	Note 9	19 325	18 786
Autres actifs financiers à court terme	Note 10	381	3 344
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	36 961	42 165
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>116 933</b>	<b>113 107</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>792 845</b>	<b>727 740</b>

<b>PASSIF</b>		2005/2006	2004/2005
Capital		18 000	18 000
Primes d'émission		5 374	5 374
Réserves		381 489	365 502
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers		132 055	118 678
Résultat de l'exercice		30 010	23 495
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>		<b>566 929</b>	<b>531 049</b>
Intérêts minoritaires		38	37
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>566 966</b>	<b>531 086</b>
Emprunts et passifs financiers à long terme	Note 12	1 297	1 221
Avantages du personnel	Note 13	26 601	26 938
Provisions à caractère non courant	Note 14	1 311	7 059
Autres passifs à caractère non courant	Note 15	20 831	14 373
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>617 007</b>	<b>580 677</b>
Fournisseurs		15 704	19 510
Autres tiers	Note 16	116 629	123 231
Provisions à caractère courant	Note 14	1 596	2 662
Passif financiers à court terme	Note 12	41 910	1 628
Banques	Notes 11 & 12		33
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>175 839</b>	<b>147 063</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>792 845</b>	<b>727 740</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN MILLIERS D'EUROS

		2005/2006	2004/2005
<b>Produits des activités ordinaires</b>	Note 17	<b>354 403</b>	<b>334 363</b>
Achats consommés		(34 163)	(29 741)
Autres charges externes		(85 984)	(80 157)
Impôts, taxes et versements assimilés		(29 666)	(30 039)
Charges de personnel		(149 152)	(139 920)
Amortissements	Notes 4-5	(37 656)	(30 769)
Provisions	Note 14	6 814	2 705
Autres produits et charges opérationnels	Note 18	(7 070)	(4 616)
<b>Résultat opérationnel</b>	Note 19	<b>17 525</b>	<b>21 826</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		334	1 366
Coût de l'endettement financier brut		(658)	(1 562)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	Note 20	<b>(324)</b>	<b>( 196)</b>
Autres produits et charges financiers	Note 20	12 811	1 875
Charges d'impôt			( 19)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>30 011</b>	<b>23 486</b>
Part des intérêts minoritaires		(1)	9
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE</b>		<b>30 010</b>	<b>23 495</b>
<b>Nombre d'actions émises</b>		<b>1 800 000</b>	<b>1 800 000</b>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>		<b>16,67</b>	<b>13,05</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>		<b>16,67</b>	<b>13,05</b>

# TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS

	2005/2006	2004/2005
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net consolidé - part du Groupe	30 010	23 495
Part des intérêts minoritaires	1	(9)
Amortissements	37 656	30 769
Variation des provisions	(7 150)	(1 325)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	1 965	318
Autres charges et produits calculés	8	(129)
Plus et moins-values de cession	(14 436)	(443)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>48 055</b>	<b>52 677</b>
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	1 581	(1 948)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>49 636</b>	<b>50 729</b>
Impôt versé		(19)
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	9 582	(7 036)
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE</b>	<b>59 217</b>	<b>43 674</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(124 616)	(99 790)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	19 760	512
Incidences des variations de périmètre		(12 983)
Variation des prêts et avances consentis	20	151
Subventions d'investissement reçues	8 204	9 331
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(96 632)</b>	<b>(102 779)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés	(7 508)	(3 486)
Apports des minoritaires et variations de périmètre		(11)
Variation des financements stables	41 333	(524)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	(1 581)	1 966
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>32 244</b>	<b>(2 054)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(5 170)</b>	<b>(61 159)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>42 133</b>	<b>104 479</b>
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	(1)	(1 188)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>36 961</b>	<b>42 133</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	36 961	42 165
Banques - Passif		(33)

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes	Eléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>1<sup>er</sup> avril 2004</b>	<b>18 000</b>	<b>5 374</b>	<b>47 793</b>	<b>369 051</b>	<b>440 218</b>	<b>58</b>	<b>440 276</b>
Dividende distribué				(3 485)	(3 485)		(3 486)
Reprise écart de réévaluation				(63)	( 63)		(63)
Variation de périmètre						(11)	(11)
Variation juste valeur des actifs financiers			70 885		70 885		70 885
Résultat de l'exercice				23 495	23 495	(9)	23 486
<b>31 mars 2005</b>	<b>18 000</b>	<b>5 374</b>	<b>118 678</b>	<b>388 996</b>	<b>531 049</b>	<b>37</b>	<b>531 086</b>
Dividende distribué				(7 507)	(7 507)		(7 508)
Variation juste valeur des actifs financiers			13 377		13 377		13 377
Résultat de l'exercice				30 010	30 010	1	30 011
<b>31 mars 2006</b>	<b>18 000</b>	<b>5 374</b>	<b>132 055</b>	<b>411 500</b>	<b>566 929</b>	<b>38</b>	<b>566 966</b>

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1er avril 1863, la société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux qui lui a été consenti par l'Ordonnance Souveraine du 2 avril 1863. Concédié à l'origine pour une période de cinquante années, ce privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2027, date à laquelle la société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social de la Société des Bains de Mer est constitué de 1 800 000 actions d'une valeur nominale de € 10 :

- 1 200 000 actions sont cotées sur le marché Eurolist compartiment B d'Euronext Paris (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 600 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 69,6 % du capital social au 31 mars 2006.

Par notification en date du 20 février 2002, la Société Fidelity International Limited a indiqué détenir 97 318 actions, représentant 5,41 % du capital.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires de cent actions au moins dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée.

Les actionnaires qui ne possèdent pas un nombre de titres suffisant pour avoir individuellement accès aux assemblées peuvent se grouper et se faire représenter à l'assemblée générale, soit par l'un d'entre eux, soit par un autre actionnaire membre lui-même de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente de fois cent actions, sans, toutefois, qu'un actionnaire puisse disposer de plus de cent voix en son nom personnel et de cent voix comme mandataire.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales s'il n'est pas lui-même membre de l'assemblée, soit comme propriétaire par lui-même du nombre de titres exigés, soit comme actionnaire mandataire d'un groupement constitué comme il est dit ci-dessus.

Toutefois, les prescriptions du présent article ne sont pas applicables au mandataire désigné par le Gouvernement de S.A.S Mgr le Prince de Monaco qui n'est pas limité à un nombre de voix maximum pour les actions acquises par ledit Gouvernement en application des articles 1 et 5 de la loi n° 807 du 23 juin 1966.»

Les comptes annuels présentés au titre de l'exercice 2005/2006 ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la société, à l'occasion de sa réunion du 30 juin 2006.

## NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 - Référentiel comptable et principes de consolidation

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et de ses filiales (« le Groupe ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards).

En vue de la publication de ses états financiers, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1er avril 2004, établi selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 "Première adoption des normes internationales d'information financière" et des comptes de l'exercice 2004/2005 établis conformément au référentiel IFRS, y compris l'application des normes IAS 32 et 39. La note 27 détaille les principaux impacts constatés sur le bilan d'ouverture IFRS au 1er avril 2004, ainsi que les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et sur les résultats de l'exercice 2004/2005.

#### • **Principes de préparation des états financiers**

L'information comparative 2004/2005 a été retraitée conformément aux principes IFRS en vigueur au moment de la préparation des états financiers.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, des instruments financiers dérivés et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

#### • **Périmètre et méthode de consolidation**

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société des Bains de Mer exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les participations répondant à ce critère, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées.

Tel est le cas de la société filiale S.B.M. U.S.A. Incorporated qui intervient comme simple bureau de représentation aux Etats-Unis.

La liste des filiales incluses dans le périmètre de consolidation au 31 mars 2006 est présentée ci-après.

• **Sociétés consolidées au 31 mars 2006**

NOM	SIEGE SOCIAL	% D'INTERET	METHODE
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Les Terrasses du Casino MC 98000 – MONACO	99,20 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière TINDIM	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale

• **Date de clôture**

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception de la S.C.P. Soleil du Midi et de la S.C.I. Tindim pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile.

• **Estimations de la direction**

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

• **Ecarts d'acquisition – Goodwills**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Au regard des dispositions de la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprise", les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, mais font l'objet de test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins annuellement.

• **Opérations internes**

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

## 2.2 - Principes comptables

• **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée de vie définie :

- logiciels amortissement sur 3 à 6 ans
- concessions durée d'exploitation, complétée par une provision pour dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

## • Immobilisations corporelles

### a - Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Cependant, conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car celle-ci était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

### b - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Conformément à IAS 17 "Contrats de location", les immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminées au commencement du contrat de location.

Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

### c - Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions	17 à 50 ans
- installations techniques et matériels	3 à 15 ans
- autres immobilisations	3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe a - "Régime juridique de certains biens immobiliers" de la note 5 "Immobilisations corporelles" sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

## • Dépréciation des éléments d'actifs

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

## • Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les pertes et gains latents sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

## • Autres actifs financiers

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

- **Actifs et passifs destinés à être cédés**

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Les actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession.

- **Stocks**

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

- **Créances clients**

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Ces actifs consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat.

- **Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

- **Avantages du personnel**

Les avantages offerts par le Groupe à ses salariés et retraités sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel".

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation, qui proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS au 1<sup>er</sup> avril 2004, l'ensemble des écarts actuariels a été reconnu en contrepartie des capitaux propres selon l'option IFRS 1.

- **Subventions d'investissement**

Les subventions accordées au Groupe pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique "Autres passifs à caractère non courant". Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

- **Instruments financiers**

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des cours de change et aux risques de variation des taux.

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent.

Les instruments dérivés qui sont qualifiés d'instruments de couverture sont évalués conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39.

- **Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert de propriété ;
- les transactions impliquant des prestations de service sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de tables et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons et des commissions de change. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et hors service réparti au personnel.

- **Impôts différés et régime fiscal**

La Société des Bains de Mer réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

## **NOTE 3 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

- **Application du nouveau référentiel comptable IFRS**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) applicables à compter du 1er janvier 2005. Les premiers comptes annuels publiés sont ceux de l'exercice 2005/2006 et comportent une comparaison avec l'exercice 2004/2005.

La date de transition au référentiel IFRS est le 1er avril 2004.

Une information détaillée sur l'application du référentiel IFRS est donnée ci-après en note 27.

- **Ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort**

Conformément aux prévisions, le Groupe a ouvert le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort au début du mois d'octobre 2005. Ce nouvel établissement, situé sur la presqu'île du Larvotto, regroupe un hôtel de 334 chambres et suites, un spa et un lagon extérieur à fond de sable, des restaurants, un casino pourvu de 154 appareils automatiques de dernière génération et une résidence hôtelière de 24 appartements.

Répondant pleinement aux aspirations de la clientèle de loisirs ainsi qu'aux besoins du tourisme d'affaires, cette ouverture rencontre un succès commercial qui se confirme, dont les retombées profitent à l'ensemble du Groupe. Si ce projet constitue l'un des relais essentiels de croissance pour le futur, le démarrage de l'exploitation, conformément aux normes du secteur, a toutefois impacté de façon négative les résultats consolidés du Groupe, avec notamment la prise en charge des frais de pré-ouverture pour 3,3 millions d'euros.

- **Participation dans Wynn Resorts, Limited**

Dans le cadre de l'alliance stratégique conclue au cours du mois de juin 2003 avec Wynn Resorts, Limited, société américaine qui a ouvert un hôtel casino à Las Vegas et qui prépare l'ouverture courant septembre 2006 d'une même opération à Macao, la Société des Bains de Mer avait acquis une participation de 3 000 000 actions au sein de Wynn Resorts, pour un montant de 45 millions de dollars, soit 38,1 millions d'euros.

Le cours de l'action Wynn Resorts ayant évolué favorablement depuis l'acquisition en juin 2003, il a été décidé de céder sur le marché une partie de cette participation, afin de couvrir le montant de l'investissement initial de 38,1 millions d'euros.

Une première tranche de 400 000 actions a été cédée au cours du dernier quadrimestre de l'exercice 2005/2006, pour un montant de 23,7 millions de dollars, soit 19,6 millions d'euros, générant une plus value de 14,5 millions d'euros sur ledit exercice.

Une nouvelle tranche de 300 000 actions a été cédée en avril 2006, pour un montant de 23,1 millions de dollars, soit 18,8 millions d'euros, qui génère une plus value de 15,0 millions d'euros enregistrée dans les comptes de l'exercice social ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.

Ces différentes cessions ne remettent nullement en cause le partenariat stratégique mis en place, qui comprend notamment un échange de compétences dans tous les domaines communs aux deux groupes et le développement d'actions ciblées tant sur le plan commercial que marketing. La Société des Bains de Mer détient toujours une participation de 2 300 000 actions dans Wynn Resorts, Limited, équivalente à 2,3 % environ du capital.

# NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

## NOTE 4 – GOODWILLS & IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 1 <sup>er</sup> avril 2004	480	20 293	128	186	20 606
Acquisitions		748		96	844
Cessions / sorties d'actifs		(75)			(75)
Valeurs brutes au 31 mars 2005	480	20 966	128	282	21 376
Amortissements au 1 <sup>er</sup> avril 2004	480	17 238	128		17 365
Dotations aux amortissements		1 316			1 316
Cessions / sorties d'actifs		(75)			(75)
Amortissements au 31 mars 2005	480	18 478	128		18 606
<b>VALEURS NETTES 31-3-2005</b>		<b>2 487</b>		<b>282</b>	<b>2 770</b>
Valeurs brutes au 31 mars 2005	480	20 966	128	282	21 376
Acquisitions	20	704		(13)	691
Cessions / sorties d'actifs		(87)			(87)
Valeurs brutes au 31 mars 2006	500	21 583	128	269	21 979
Amortissements au 31 mars 2005	480	18 478	128		18 606
Dotations aux amortissements		1 300			1 300
Cessions / sorties d'actifs		(87)			(87)
Amortissements au 31 mars 2006	480	19 691	128		19 818
<b>VALEURS NETTES 31-3-2006</b>	<b>20</b>	<b>1 892</b>		<b>269</b>	<b>2 161</b>

Les goodwills représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres de filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets des dites filiales à la date d'acquisition. Ces goodwills sont presque totalement dépréciés au 31 mars 2006.

Le poste "immobilisations incorporelles" comprend essentiellement :

- l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéfices versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société des Bains de Mer en juillet 1995. Cette indemnité, qui est comptabilisée sous la rubrique "concessions et droits similaires", est amortie sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007. La valeur nette comptable de cet actif s'établit à 889 milliers d'euros au 31 mars 2006 ;
- les logiciels et développements informatiques.

## NOTE 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques et matériel	Autres immobilisations	Immobilisations en cours et acomptes	Total
Valeurs brutes au 1 <sup>er</sup> avril 2004	117 447	377 085	95 146	41 485	106 557	737 720
Acquisitions	39 484	27 248	19 722	5 327	50 076	141 856
Cessions / sorties d'actifs	(97)	(1 661)	(4 815)	(1 600)		(8 174)
Valeurs brutes au 31 mars 2005	156 834	402 671	110 052	45 212	156 633	871 403
Amortissements au 1 <sup>er</sup> avril 2004	38 106	256 520	69 247	31 230	128	395 232
Dotations aux amortissements		15 274	10 166	4 014		29 454
Cessions / sorties d'actifs		(1 637)	(4 778)	(1 561)	(128)	(8 104)
Amortissements au 31 mars 2005	38 106	270 157	74 635	33 683		416 581
<b>VALEURS NETTES 31-3-2005</b>	<b>118 728</b>	<b>132 514</b>	<b>35 417</b>	<b>11 529</b>	<b>156 633</b>	<b>454 822</b>
Valeurs brutes au 31 mars 2005	156 834	402 671	110 052	45 212	156 633	871 403
Acquisitions		189 885	49 183	12 522	(142 367)	109 223
Cessions / sorties d'actifs		(2 003)	(3 946)	(2 682)		(8 631)
Valeurs brutes au 31 mars 2006	156 834	590 553	155 289	55 053	14 266	971 995
Amortissements au 31 mars 2005	38 106	270 157	74 635	33 683		416 581
Dotations aux amortissements		19 870	12 544	3 943		36 357
Cessions / sorties d'actifs		(1 913)	(3 845)	(2 650)		(8 408)
Amortissements au 31 mars 2006	38 106	288 114	83 334	34 976		444 530
<b>VALEURS NETTES 31-3-2006</b>	<b>118 728</b>	<b>302 440</b>	<b>71 955</b>	<b>20 077</b>	<b>14 266</b>	<b>527 465</b>

### a - Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession, signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le privilège des jeux jusqu'au 31 mars 2027 après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité Concédante le 13 mars 2003 a repris des dispositions similaires qui sont décrites ci-après.

Le cahier des charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société des Bains de Mer remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 31 mars 2006, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 4,4 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société des Bains de Mer s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, tel bien inscrit sur la liste ci-après, dont l'Autorité Concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris
- Hôtel de Paris et jardins
- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

### b - Immobilisations en contrats de location-financement

Au 31 mars 2006, les immobilisations en location-financement retraitées dans le bilan s'élèvent à 866 milliers d'euros en valeurs nettes, contre 753 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Il s'agit essentiellement de matériels bureautiques et informatiques.

L'échéancier des paiements actualisés relatifs aux contrats de location financement se présente comme suit au 31 mars 2006 :

- dettes à moins d'un an
- 469 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans
- néant
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans
- 403 milliers d'euros
- total des paiements actualisés
- 872 milliers d'euros

## NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS / ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

En milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2005	Valeur brute 31 mars 2006	Dépréciation 31 mars 2006	Valeur nette 31 mars 2006
<b>ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>				
Actifs financiers disponibles à la vente	156 781	146 688	649	146 039
Prêts à long terme	111	308	217	91
Autres actifs financiers	149	207	71	136
<b>TOTAL</b>	<b>157 041</b>	<b>147 203</b>	<b>937</b>	<b>146 266</b>
<b>ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>19 047</b>		<b>19 047</b>

La rubrique "actifs financiers disponibles à la vente" comprend essentiellement :

- la comptabilisation des titres et des créances rattachées de la filiale S.B.M. U.S.A. Incorporated aux Etats-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 31 mars 2006.
- l'enregistrement des 2 300 000 titres de Wynn Resorts à leur juste valeur soit 146 030 milliers d'euros, le cours de l'action Wynn Resorts, cotée au Nasdaq étant de 76,85 dollars au 31 mars 2006 alors que le prix d'acquisition unitaire avait été de 15 dollars en juin 2003. Ces 2 300 000 titres représentent 2,3 % environ du capital de Wynn Resorts.

La rubrique "actifs destinés à être cédés" comprend l'enregistrement de 300 000 titres de Wynn Resorts, évalués à la juste valeur suivant des modalités identiques à celles présentées pour les actifs financiers disponibles à la vente, pour lesquels une décision de cession avait été prise antérieurement à la date du 31 mars 2006. La cession de ces titres est intervenue effectivement en avril 2006 et les incidences en termes de résultat impacteront les comptes de l'exercice prochain.

Pour ce qui concerne la cession de 400 000 titres Wynn Resorts au cours du dernier quadrimestre de l'exercice 2005/2006, celle-ci a généré une plus-value de 14,5 millions d'euros comptabilisée en résultat de l'exercice. Par ailleurs, l'évolution de la juste valeur des titres Wynn Resorts au cours de l'exercice s'est traduite par la constatation d'un gain directement en capitaux propres pour 13 377 milliers d'euros.

## NOTE 7 - STOCKS

En milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2005	Valeur brute 31 mars 2006	Dépréciation 31 mars 2006	Valeur nette 31 mars 2006
<b>TOTAL</b>	<b>12 365</b>	<b>12 605</b>	<b>67</b>	<b>12 538</b>

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons - vins, alcools, etc. - conservées dans les caves des établissements.

## NOTE 8 – CLIENTS

En milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2005	Valeur brute 31 mars 2006	Dépréciation 31 mars 2006	Valeur nette 31 mars 2006
<b>TOTAL</b>	<b>36 446</b>	<b>78 824</b>	<b>50 144</b>	<b>28 679</b>

Les créances clients comprennent principalement les créances envers les clients jeux.

## NOTE 9 – AUTRES TIERS

En milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2005	Valeur brute 31 mars 2006	Dépréciation 31 mars 2006	Valeur nette 31 mars 2006
Avances et acomptes versés	1 979	2 145		2 145
Autres créances d'exploitation (1)	9 558	4 686		4 686
Créances diverses	3 139	9 333	1 169	8 164
Charges constatées d'avance	4 111	4 330		4 330
<b>TOTAL</b>	<b>18 786</b>	<b>20 495</b>	<b>1 169</b>	<b>19 325</b>

(1) comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA.

## NOTE 10 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS A COURT TERME

En milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2005	Valeur brute 31 mars 2006	Dépréciation 31 mars 2006	Valeur nette 31 mars 2006
Prêts	116	136	37	99
Autres actifs financiers	7			
Juste valeur des instruments dérivés (1)	3 221	283		283
<b>TOTAL</b>	<b>3 344</b>	<b>418</b>	<b>37</b>	<b>381</b>

(1) correspond aux écarts actifs de juste valeur des instruments dérivés (cf note n°22 Instruments financiers).

## NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2005	Valeur brute 31 mars 2006	Dépréciation 31 mars 2006	Valeur nette 31 mars 2006
V.M.P ET DISPONIBILITES				
Valeurs mobilières de placement (1)	8 557	4 818		4 818
Disponibilités à terme et à vue	33 608	32 143		32 143
<b>TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE</b>	<b>42 165</b>	<b>36 961</b>		<b>36 961</b>
Banques créditrices	(33)			
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>42 133</b>	<b>36 961</b>		<b>36 961</b>
(1) dont gain (perte) de juste valeur	2	1		1

## NOTE 12 – EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET BANQUES CREDITRICES

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit		40 436
Autres dettes et dépôts	1 874	2 770
Juste valeur des instruments dérivés (1)	975	
Soldes créditeurs de banque	33	
<b>TOTAL</b>	<b>2 882</b>	<b>43 207</b>
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	1 661	41 910
Échéances à plus d'un an et moins de cinq ans	1 221	1 297
Échéances à plus de cinq ans		
<b>TOTAL</b>	<b>2 882</b>	<b>43 207</b>

(1) cf note n°22 Instruments financiers

Pour assurer son financement, le Groupe dispose d'une ouverture de crédit auprès d'un pool d'établissements financiers. D'une durée de 10 ans et quatre mois à compter du 1er décembre 2004, cette ouverture de crédit d'un montant maximum en principal de 160 millions d'euros est utilisable sous forme de tirages à taux variable.

Un dispositif de gestion du risque de taux a été souscrit pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005. Ce dispositif est décrit au deuxième paragraphe de la note n°22 Instruments financiers.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 31 mars 2006 :

En milliers d'euros	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit revolving à taux variables	160 000	40 000	120 000
Découverts confirmés	5 000		5 000
<b>TOTAL</b>	<b>165 000</b>	<b>40 000</b>	<b>125 000</b>
<b>ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT</b>			
Échéances à moins d'un an	5 000		5 000
Échéances de un à cinq ans			
Échéances à plus de cinq ans	160 000	40 000	120 000

### NOTE 13 – AVANTAGES DU PERSONNEL

En milliers d'euros	31 mars 2005	Charges de l'exercice	Versements	Autres variations	31 mars 2006
Indemnités de départ	9 032	938	(938)		9 032
Engagements de retraite	17 746	782	(1 120)		17 408
Médailles du travail	160	17	(16)		162
<b>TOTAL</b>	<b>26 938</b>	<b>1 737</b>	<b>(2 074)</b>		<b>26 601</b>

Le Groupe provisionne suivant les dispositions de la norme IAS 19 (méthode des "unités de crédit projetées") l'ensemble de ses engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables. Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2006 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- taux de revalorisation : salaires 3,0 à 3,50 % suivant les catégories - rentes 2,5 %
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statuts
- taux d'actualisation : taux de rendement des obligations privées de première catégorie de même durée que la durée moyenne résiduelle des engagements (4,40 % à 15 ans)
- tables d'espérance de vie : TVTD 88/90 pour les indemnités de départ – TPRV 93 pour les engagements de retraite.

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2005/2006
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	26 938
Coût des services rendus	521
Charge d'intérêt	1 174
Pertes / (Gains) actuariels	641
Prestations versées	(2 074)
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	27 200
Engagement actuariel à la clôture de l'exercice	27 200
(Pertes) / Gains actuariels non reconnus	(599)
PROVISION FIGURANT AU BILAN	26 601

La charge de l'exercice est constituée des éléments suivants :

En milliers d'euros	Exercice 2005/2006
Coût des services rendus	521
Charge d'intérêt	1 174
Amortissement des Pertes / (Gains) actuariels	43
CHARGE DE L'EXERCICE	1 737

## NOTE 14 - PROVISIONS

La variation du poste des provisions pour risques et charges à caractère non courant, entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006, est constituée des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 mars 2005	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2006
<b>PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT</b>					
Provisions pour litiges	5 578		(1 200)	(3 428)	950
Autres provisions pour risques	323	123		(85)	361
Provisions pour charges	1 158			(1 158)	
<b>TOTAL</b>	<b>7 059</b>	<b>123</b>	<b>(1 200)</b>	<b>(4 670)</b>	<b>1 311</b>

La variation du poste des provisions pour risques et charges à caractère courant, entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006, est constituée des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 mars 2005	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2006
<b>PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT</b>					
Provisions pour litiges	921	291	(195)	(150)	867
Autres provisions pour risques	348	531	(123)	(63)	694
Provisions pour charges	1 393		(1 357)		36
<b>TOTAL</b>	<b>2 662</b>	<b>822</b>	<b>(1 675)</b>	<b>(213)</b>	<b>1 596</b>

## NOTE 15 – AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
Produits constatés d'avance à plus d'un an	5 042	5 020
Subvention d'investissement	9 331	15 810
<b>TOTAL</b>	<b>14 373</b>	<b>20 831</b>

La rubrique "produits constatés d'avance à plus d'un an" est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissement, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 575 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours de l'exercice 2005/2006.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 16 960 milliers d'euros se décompose en :

- 1 150 milliers d'euros à reprendre sur l'exercice 2006/2007, présentés dans la rubrique "Autres tiers - compte de régularisation"
- 15 810 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2007/2008 et suivants (rubrique "Autres passifs à caractère non courant").

## NOTE 16 – AUTRES TIERS

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
Avances et acomptes reçus	11 233	17 099
Dettes fiscales et sociales	66 858	66 825
Autres dettes d'exploitation	2 708	2 823
Dettes sur immobilisations	34 543	19 861
Autres dettes	6 326	6 948
Comptes de régularisation (1)	1 563	3 073
<b>TOTAL</b>	<b>123 231</b>	<b>116 629</b>

(1) comprend essentiellement les produits constatés d'avance à moins d'un an.

# NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

## NOTE 17 – PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE		
Secteur jeux	215 873	219 640
Secteur hôtelier	113 589	128 123
Autres	16 936	18 570
Cessions internes	(12 035)	(11 930)
<b>TOTAL</b>	<b>334 363</b>	<b>354 403</b>

## NOTE 18 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT		
Pertes sur créances irrécouvrables	(24 171)	(1 284)
Reprises de provisions antérieurement constituées	31 092	5 487
Provisions pour dépréciation de l'exercice	(11 699)	(10 134)
<b>TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT</b>	<b>(4 778)</b>	<b>(5 931)</b>
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS		
Produits de cession	532	167
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	(206)	(223)
<b>RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS &amp; INCORPORELS</b>	<b>325</b>	<b>(56)</b>
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT		
AUTRES PRODUITS	1 874	1 655
AUTRES CHARGES	(2 036)	(3 313)
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS</b>	<b>(4 616)</b>	<b>(7 070)</b>

## NOTE 19 – RESULTAT OPERATIONNEL

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE		
Secteur jeux	40 971	40 652
Secteur hôtelier	(99)	(6 687)
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	(19 046)	(16 440)
<b>TOTAL</b>	<b>21 826</b>	<b>17 525</b>

La notion de résultat opérationnel par secteurs est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables. Les charges communes ne sont pas réparties.

## NOTE 20 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
Produits perçus	2 553	335
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement	(1 188)	(1)
<b>TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS</b>	<b>1 366</b>	<b>334</b>
Charges et intérêts versés	(587)	(1 915)
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux	(975)	1 258
<b>TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>(1 562)</b>	<b>(658)</b>
Différences de change	(9)	(248)
Résultat sur dérivés de change		1 798
Variation juste valeur des instruments dérivés de change	1 845	(3 221)
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente		14 492
Autres	39	(10)
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS</b>	<b>1 875</b>	<b>12 811</b>

# AUTRES NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## NOTE 21 - EFFECTIFS

Les effectifs annuels moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2005	31 mars 2006
Cadres	446	474
Agents de maîtrise	122	157
Employés	2 601	2 725
<b>TOTAL</b>	<b>3 169</b>	<b>3 356</b>

La progression des effectifs annuels moyens est liée à l'ouverture de l'établissement du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort.

## NOTE 22 - INSTRUMENTS FINANCIERS

### • Instruments de change

Les flux d'exploitation et d'investissement du Groupe s'opérant essentiellement en euros, et l'investissement dans Wynn Resorts, libellé en dollar US, exposant le Groupe à l'évolution de la parité entre ces deux devises, des opérations de ventes à terme et options avaient été réalisées à hauteur de 45 millions de dollars US à l'échéance de septembre 2005 et mars 2006. Ces opérations ont été dénouées en totalité en juin 2005, avec un solde positif encaissé de 1,5 million d'euros. Le Groupe ayant recouvré le montant de son investissement initial, suite à une cession partielle de sa participation, ces opérations de change n'ont pas été reconduites.

### • Instruments de taux

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe a mis en place en décembre 2004 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt.

Cet instrument couvre une période de six années à compter du 1er avril 2005 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,19 %. Le notionnel couvert progresse au cours de la première année, jusqu'à un montant maximum de 117 millions d'euros, pour s'amortir ensuite jusqu'à l'échéance du contrat.

### • Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers souscrits par le Groupe au s'établit comme suit :

	31 mars 2005	31 mars 2006
Instruments de change	3 221	
Instruments de taux	(975)	283
<b>TOTAL</b>	<b>2 246</b>	<b>283</b>

Ces instruments financiers sont comptabilisés dans les rubriques "Autres actifs financiers à court terme" et "Autres passifs financiers à court terme". Ces instruments ne peuvent être désignés comme instruments de couverture et leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent.

## NOTE 23 - INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe a identifié trois secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino du Café de Paris, au Sun Casino, au Sporting d'été sur la presqu'île du Larvotto et, depuis octobre 2005, au Bay Casino. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco ;
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, le Café de Paris, le Sporting d'Eté, le Sporting d'Hiver, les Thermes Marins de Monte-Carlo, le Casino de Monte-Carlo et le Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français ;
- le secteur Autres activités qui regroupe, notamment, les activités locatives (boutiques, espaces de bureaux, résidence hôtelière du Bay) et l'exploitation du drugstore du Café de Paris.

• **Produits des activités ordinaires par secteur**

Dans le tableau présenté ci-après, les produits sectoriels sont présentés aux bornes de chaque secteur, les prestations inter secteurs étant neutralisées dans la colonne "cessions internes".

En milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur autres activités	Cessions internes	Total
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>					
exercice 2004/2005	215 873	113 589	16 935	(12 035)	334 362
exercice 2005/2006	219 640	128 123	18 570	(11 930)	354 403
variation n/n-1 montant	3 767	14 534	1 635	105	20 041
variation n/n-1 %	1,7 %	12,8 %	9,7 %	-0,9 %	6,0 %

• **Résultat opérationnel par secteur**

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis".

En milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur autres activités	Résultats non répartis	Total
<b>RESULTAT OPERATIONNEL AVANT</b>					
<b>AMORTISSEMENTS</b>					
exercice 2004/2005	50 163	15 049	6 574	(19 191)	52 595
exercice 2005/2006	51 079	13 836	8 353	(18 087)	55 181
variation n/n-1 montant	916	(1 213)	1 779	1 104	2 586
<b>AMORTISSEMENTS</b>					
exercice 2004/2005	(9 192)	(15 148)	(2 613)	(3 816)	(30 769)
exercice 2005/2006	(10 427)	(20 523)	(4 146)	(2 560)	(37 656)
variation n/n-1 montant	(1 235)	(5 375)	(1 533)	1 256	(6 887)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>					
exercice 2004/2005	40 971	(99)	3 961	(23 007)	21 826
exercice 2005/2006	40 652	(6 687)	4 207	(20 647)	17 525
variation n/n-1 montant	(319)	(6 588)	246	2 360	(4 301)

• **Immobilisations corporelles & incorporelles par secteur**

En milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur autres activités	Services communs	Total
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>					
<b>CORPORELLES &amp; INCORPORELLES</b>					
au 31 mars 2005	54 476	310 812	77 483	14 821	457 591
au 31 mars 2006	56 241	366 695	93 594	13 097	529 626
variation n/n-1 montant	1 765	55 883	16 111	(1 724)	72 035
<b>INVESTISSEMENTS</b>					
exercice 2005/2006	12 333	76 450	20 278	873	109 934

**NOTE 24 – PARTIES LIEES**

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'Etat monégasque, qui détient 69,6 % du capital de la Société des Bains de Mer au 31 mars 2006, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer et les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de la dite société.

• **Relations avec l'Etat monégasque**

Tel qu'indiqué en note annexe 1 Informations générales, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder par l'Etat monégasque le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 29 356 milliers d'euros pour l'exercice 2005/2006
- contribution à l'animation artistique, culturelle et sportive de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, pour un montant de 7 476 milliers d'euros au titre de 2005/2006
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 - Immobilisations corporelles - paragraphe a - Régime juridique de certains biens immobiliers
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

#### • **Relations avec des sociétés liées**

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, notamment la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz, la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Société Anonyme Monégasque Banque Monégasque de Gestion et la Banque J.Safra (Monaco) S.A (anciennement Banque du Gothard Monaco S.A.M.).

Les transactions entre la société mère, la Société des Bains de Mer, et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

#### • **Rémunération des mandataires sociaux et organes de gestion**

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la société mère, provenant de la société mère et de toutes les sociétés du Groupe, se sont élevés à 1 569 milliers d'euros au cours de l'exercice 2005/2006, contre 1 025 milliers d'euros au titre de la période précédente.

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	706	708
Tantièmes	245	757
Jetons de présence	73	104
<b>TOTAL</b>	<b>1 025</b>	<b>1 569</b>

Les charges patronales sur les rémunérations versées représentent un montant estimé de 100 milliers d'euros au titre de l'exercice 2005/2006.

### **NOTE 25 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

En milliers d'euros	31 mars 2005	31 mars 2006
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Avals, cautions et garanties	97	97
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Actions déposées par les Administrateurs	122	122
Avals, cautions et garanties (1)	23 805	14 485
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		
Commandes fermes d'investissement (2)	58 232	10 335
Autres commandes fermes (3)	7 442	7 323
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	164 967	125 000

(1) les garanties reçues sont constituées principalement des garanties d'achèvement, délivrées par les établissements bancaires dans le cadre des opérations de développement.

(2) est constitué des engagements passés dans le cadre des projets d'investissement.

(3) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

Le Groupe poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et l'utilisation d'un contingent de chambres.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers concernés	début de bail	fin de bail
- Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31/01/1985	25/02/2043
- Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035

Suivant les normes comptables en application, cette note reprend l'ensemble des engagements significatifs hors bilan du Groupe.

## NOTE 26 – ECHEANCIER DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 25.

### a) Obligations contractuelles

En milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	17 657	16 675	982	
<b>TOTAL</b>	<b>17 657</b>	<b>16 675</b>	<b>982</b>	

### b) Autres engagements

En milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties données	97		97	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>97</b>		<b>97</b>	
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	14 608	13 806	608	193
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>14 608</b>	<b>13 806</b>	<b>608</b>	<b>193</b>
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	125 000	5 000		120 000
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>125 000</b>	<b>5 000</b>		<b>120 000</b>

## NOTE 27 – PASSAGE AUX NORMES IFRS

### 27.1 - Contexte de la publication

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) applicables à compter du 1er janvier 2005. Les premiers comptes annuels publiés sont ceux de l'exercice 2005/2006 et comportent une comparaison avec l'exercice 2004/2005.

La date de transition au référentiel IFRS est le 1er avril 2004.

Afin de permettre la comparabilité des comptes, et conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe présente ci-après les incidences du changement de référentiel comptable et leur impact chiffré sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1er avril 2004, date à laquelle les impacts sont enregistrés en capitaux propres ;
- le bilan et le compte de résultat au 31 mars 2005.

Ces incidences ont été préparées en appliquant aux données de l'exercice 2004/2005 les normes et interprétations IFRS que le Groupe applique pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2006.

### 27.2 - Organisation du projet de conversion

Un diagnostic réalisé par le Groupe a permis de mettre en évidence les principales divergences entre les normes IFRS et la pratique actuelle, de procéder à l'analyse des différentes options comptables et d'apprécier les implications organisationnelles, fonctionnelles et informatiques liées à la mise en place de ces nouvelles normes.

Ce diagnostic a permis de procéder au déploiement de ce nouveau référentiel par :

- la mise en place de comités de projet IFRS procédant selon une démarche en trois étapes : diagnostic/analyse des impacts, simulations/arbitrages, mise en œuvre ;
- l'adaptation des systèmes d'information comptables et financiers du Groupe ;
- la sensibilisation et la formation des équipes financières aux implications des nouvelles normes.

Les membres du Conseil d'Administration et de la Commission Finances & Audit ont été informés et ont approuvé les différentes options retenues.

## 27.3 - Présentation des normes et options appliquées

### A. Présentation des normes appliquées

Les comptes 2004/2005 sont établis conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 "Première adoption des IFRS" suivant les normes IFRS/IAS, applicables au 31 mars 2006.

Par ailleurs, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation au 1er avril 2004, les normes IAS 32 et IAS 39 révisées relatives aux instruments financiers.

### B. Description des options comptables liées à la première application des IFRS

Pour préparer son bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2004, le Groupe a suivi les principes de première adoption du nouveau référentiel définis par la norme IFRS 1.

La norme IFRS 1 exige une application constante et rétrospective de l'ensemble des normes IFRS en vigueur à la date d'arrêté pour toutes les périodes présentées. Toutefois, la norme IFRS 1 prévoit certaines exceptions obligatoires, ainsi que quelques exemptions facultatives.

Parmi ces dernières, le Groupe a retenu le principe de constater dans les capitaux propres à la date de transition tous les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel précédemment non comptabilisés.

En revanche, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer :

- le retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprise" ;
- la possibilité de réévaluation des immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur.

## 27.4 - Description des ajustements IFRS

### IAS 1 - Présentation des états financiers

#### • **Compte de résultat**

Les agrégats du compte de résultat ont fait l'objet de reclassements afin de mettre en conformité leur présentation avec les règles IFRS. La notion de résultat exceptionnel n'étant pas reconnue dans le nouveau référentiel, cette rubrique disparaît du nouveau format de compte de résultat. Par ailleurs, conformément à IAS 18, le terme de chiffre d'affaires est élargi à la notion de "Produits des activités ordinaires". Enfin, le résultat financier fait désormais l'objet d'un détail distinguant le « Coût de l'endettement financier net » et les « Autres produits et charges financiers ».

#### • **Bilan**

Alors qu'en normes françaises le bilan est présenté dans l'ordre de liquidité des actifs et d'exigibilité des passifs, les rubriques du bilan doivent désormais être présentées en distinguant les éléments courants de ceux non courants. La notion d'actifs et de passifs courants s'entend pour des actifs et passifs que l'entité s'attend à pouvoir réaliser ou régler, soit dans le cadre du cycle normal de son exploitation, soit dans les douze mois suivant la date de clôture.

### IAS 18 - Produits des activités ordinaires

La norme IAS 18 précise qu'un produit généré par une vente ne doit être constaté que lors du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété du bien du vendeur au preneur. Les produits associés à une prestation de service doivent être comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction. Enfin, les produits doivent systématiquement être évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir (prise en compte des conditions de paiement, des ristournes et avoirs, etc.).

L'impact des normes IFRS sur ce sujet se limite au reclassement des remises accordées dans le cadre de l'exploitation des jeux en diminution des produits des activités ordinaires. Ces remises constituaient précédemment des charges d'exploitation.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 18 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 18
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2004	néant
Impact produits des activités ordinaires au 31 mars 2005	(12 542)
Impact résultat net au 31 mars 2005	néant

### IAS 38 - Immobilisations incorporelles

Principes comptables historiques : le Groupe enregistrait certaines dépenses en charges telles que les frais de mise en place de logiciels et de sites internet, etc.

Normes IFRS : ces charges sont à comptabiliser en immobilisation dès qu'elles sont rattachables à un actif sous réserve d'être identifiables et évaluables.

Le Groupe a donc été amené à activer des coûts engagés en externe et en interne pour la mise en place de logiciels structurants ainsi que des sites internet.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 38 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 38
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2004	99
Impact résultat net au 31 mars 2005	(99)

### IAS 16 - Immobilisations corporelles

Principes comptables historiques : le Groupe comptabilisait ses actifs à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité.

Normes IFRS : le Groupe a décidé de ne pas appliquer les options proposées par les normes IFRS 1, *Première adoption des normes internationales d'information financière* et IAS 16 consistant à réévaluer les immobilisations, respectivement à la date de transition ou à chaque clôture d'exercice. Le Groupe a par conséquent opté pour la comptabilisation de ses immobilisations corporelles à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Cependant, conformément à la norme IFRS 1.17, le Groupe a décidé de considérer les réévaluations antérieures pratiquées dans le précédent référentiel comme coût présumé à la date de réévaluation. La comptabilisation des immobilisations par composants, déjà pratiquée dans le précédent référentiel, est conforme à la norme IAS 16.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 16 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 16
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2004	Néant
Impact résultat net au 31 mars 2005	Néant

### IAS 17 - Contrats de location

La norme IAS 17 distingue deux natures différentes de contrats suivant le degré d'attribution au bailleur ou au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué :

- le contrat de location-financement qui a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- le contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement doivent être activés, en contrepartie de la constatation d'une dette financière. Les contrats de location simple ne donnent lieu à aucun retraitement.

Principes comptables historiques : le Groupe enregistrait l'ensemble de ses contrats comme locations simples et comptabilisait les loyers en charge uniquement.

Normes IFRS : le Groupe a revu l'ensemble des contrats de location existant à fin mars 2004. Cette revue a permis d'identifier les contrats à qualifier de contrats de location-financement selon IAS 17, suivant l'analyse économique du partage des risques et avantages inhérents à la propriété entre le preneur et le bailleur.

L'impact, calculé rétrospectivement depuis la date initiale de signature des contrats de location, a été constaté en capitaux propres dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2004 et le sera en résultat pour les exercices suivants.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 17 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 17
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2004	(180)
Impact résultat net au 31 mars 2005	(2)

**IAS 36 - Dépréciation d'actifs**

Principes comptables historiques : le Groupe ne réalisait pas chaque année une revue systématique des valorisations pour tous ses actifs.

Normes IFRS : l'adoption de la norme IAS 36 conduit le Groupe à réaliser des tests sur la valorisation de ses actifs pour s'assurer que leur valeur nette comptable n'est pas supérieure à leur valeur d'utilité ou leur valeur de marché. Dans le cadre de ces appréciations, les actifs sont regroupés par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), la dépréciation d'une Unité entraînant la dépréciation de l'ensemble des actifs la composant.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 36 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 36
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2004	néant
Impact résultat net au 31 mars 2005	néant

**IAS 19 - Avantages du personnel**

Principes comptables historiques : les engagements pour indemnités de retraite et de cessation de service étaient comptabilisés sur la base d'un calcul actuariel se fondant essentiellement sur les droits acquis à la date de clôture et ne prenant pas en compte la période au cours de laquelle les salariés rendent les services.

Normes IFRS : les engagements du Groupe sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits, selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 19 et de l'option IFRS 1 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 19
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2004	8 256
Impact résultat net au 31 mars 2005	(1 252)

**IAS 32/39 - Instruments financiers**

Principes comptables historiques : les actifs et passifs financiers étaient comptabilisés à leur valeur nominale et enregistrés au bilan, à l'exception des instruments dérivés. Les valeurs mobilières de placement étaient évaluées au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci était inférieure.

Normes IFRS : les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Les titres de participation considérés comme « actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et pertes latents étant comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur avec constatation des variations de valeur par le compte de résultat.

Les impacts sur les comptes liés à l'application des normes IAS 32/39 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 32/39
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2004	50 360
Impact résultat net au 31 mars 2005	(318)
Impact capitaux propres au 31 mars 2005	120 927

**27. 5 Réconciliation des états financiers selon les principes comptables français et selon les normes IFRS**

Sont présentés ci-après, les différents documents permettant la réconciliation entre les états aux normes IFRS et les informations établies suivant les principes comptables français précédemment transmises :

- Tableau de passage du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2004 (Actif - Passif)
- Tableau de passage du bilan au 31 mars 2005 (Actif - Passif)
- Tableau de passage du compte de résultat au 31 mars 2005
- Tableau de passage de la variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2004/2005.

## Tableau de passage 99-02 aux IFRS - Bilan au 1<sup>er</sup> avril 2004

En milliers d'euros	Normes 99-02 reclassé au format IFRS	IAS 38 Immobilisation incorporelles	IAS 17 Activation des contrats de location	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 32/39 Participation Wynn	IAS 32/39 Instruments financiers	Normes IFRS
<b>ACTIF</b>							
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 142</b>	<b>99</b>					<b>3 241</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>341 164</b>		<b>1 325</b>				<b>342 488</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	38 185				47 793		85 978
Prêts à long terme	120						120
Autres actifs financiers	133						133
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>38 438</b>				<b>47 793</b>		<b>86 231</b>
Autres actifs non courants							
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>382 743</b>	<b>99</b>	<b>1 325</b>		<b>47 793</b>		<b>431 960</b>
Stocks	11 665						11 665
Clients	46 070						46 070
Autres tiers	15 978						15 978
Autres actifs financiers à court terme	134					1 377	1 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 682					1 190	108 872
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>181 528</b>					<b>2 567</b>	<b>184 095</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>564 272</b>	<b>99</b>	<b>1 325</b>		<b>47 793</b>	<b>2 567</b>	<b>616 055</b>

En milliers d'euros	Normes 99-02 reclassé au format IFRS	IAS 38 Immobilisation incorporelles	IAS 17 Activation des contrats de location	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 32/39 Participation Wynn	IAS 32/39 Instruments financiers	Normes IFRS
<b>PASSIF</b>							
Capital	18 000						18 000
Primes d'émission	5 374						5 374
Réserves et résultat de l'exercice	358 309	99	(180)	8 256	47 793	2 567	416 844
<b>CAPITAUX PROPRES - GROUPE</b>	<b>381 684</b>	<b>99</b>	<b>(180)</b>	<b>8 256</b>	<b>47 793</b>	<b>2 567</b>	<b>440 218</b>
Intérêts minoritaires	58						58
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>381 741</b>	<b>99</b>	<b>(180)</b>	<b>8 256</b>	<b>47 793</b>	<b>2 567</b>	<b>440 276</b>
Emprunts et passifs financiers long terme	738		825				1 563
Avantages du personnel	33 813			(8 256)			25 557
Provisions à caractère non courant	7 999						7 999
Autres passifs à caractère non courant	3 780						3 780
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>428 071</b>	<b>99</b>	<b>645</b>		<b>47 793</b>	<b>2 567</b>	<b>479 175</b>
Fournisseurs	13 949						13 949
Autres tiers	113 306						113 306
Provisions à caractère courant	4 427						4 427
Passifs financiers à court terme	125		680				805
Banques	4 393						4 393
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>136 200</b>		<b>680</b>				<b>136 880</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>564 272</b>	<b>99</b>	<b>1 325</b>		<b>47 793</b>	<b>2 567</b>	<b>616 055</b>

## Tableau de passage 99-02 aux IFRS - Bilan au 31 mars 2005

En milliers d'euros	Normes 99-02 reclassé au format IFRS	IAS 38 Immobilisation incorporelles	IAS 17 Activation des contrats de location	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 32/39 Participation Wynn	IAS 32/39 Instruments financiers	Normes IFRS
<b>ACTIF</b>							
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 770</b>						<b>2 770</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>454 068</b>		<b>754</b>				<b>454 822</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	38 103				118 678		156 781
Prêts à long terme	111						111
Autres actifs financiers	149						149
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>38 363</b>				<b>118 678</b>		<b>157 041</b>
Autres actifs non courants							
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>495 201</b>		<b>754</b>		<b>118 678</b>		<b>614 632</b>
Stocks	12 365						12 365
Clients	36 446						36 446
Autres tiers	18 786						18 786
Autres actifs financiers à court terme	123					3 221	3 344
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 163					2	42 165
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>109 884</b>					<b>3 223</b>	<b>113 107</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>605 085</b>		<b>754</b>		<b>118 678</b>	<b>3 223</b>	<b>727 740</b>

En milliers d'euros	Normes 99-02 reclassé au format IFRS	IAS 38 Immobilisation incorporelles	IAS 17 Activation des contrats de location	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 32/39 Participation Wynn	IAS 32/39 Instruments financiers	Normes IFRS
<b>PASSIF</b>							
Capital	18 000						18 000
Primes d'émission	5 374						5 374
Réserves	354 761	99	(180)	8 256	118 678	2 567	484 180
Résultat de l'exercice	25 166	(99)	(2)	(1 252)		(318)	23 495
<b>CAPITAUX PROPRES - GROUPE</b>	<b>403 300</b>		<b>(182)</b>	<b>7 003</b>	<b>118 678</b>	<b>2 249</b>	<b>531 049</b>
Intérêts minoritaires	37						37
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>403 338</b>		<b>(182)</b>	<b>7 003</b>	<b>118 678</b>	<b>2 249</b>	<b>531 086</b>
Emprunts et passifs financiers long terme	813		408				1 221
Avantages du personnel	33 941			(7 003)			26 938
Provisions à caractère non courant	7 059						7 059
Autres passifs à caractère non courant	14 373						14 373
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>459 524</b>		<b>226</b>		<b>118 678</b>	<b>2 249</b>	<b>580 677</b>
Fournisseurs	19 510						19 510
Autres tiers	123 231						123 231
Provisions à caractère courant	2 662						2 662
Passifs financiers à court terme	126		528			975	1 628
Banques	33						33
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>145 561</b>		<b>528</b>			<b>975</b>	<b>147 063</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>605 085</b>		<b>754</b>		<b>118 678</b>	<b>3 223</b>	<b>727 740</b>

## Tableau de passage 99-02 aux IFRS - Compte de résultat au 31 mars 2005

En milliers d'euros	Normes 99-02 reclassé au format IFRS	IAS 18 Produit des activités ordinaires	IAS 38 Immobilisations incorporelles	IAS 17 Activation des contrats de location	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 32/39 Instruments financiers	Normes IFRS
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>346 904</b>	<b>(12 542)</b>					<b>334 363</b>
Achats consommés	(29 741)						(29 741)
Autres charges externes	(80 977)			820			(80 157)
Impôts, taxes et versements assimilés	(30 039)						(30 039)
Charges de personnel	(138 539)				(1 380)		(139 920)
Amortissements	(29 979)		(99)	(691)			(30 769)
Provisions	2 705						2 705
Autres produits et charges opérationnels	(17 285)	12 542			128		(4 616)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>23 048</b>		<b>(99)</b>	<b>130</b>	<b>(1 252)</b>		<b>21 826</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trés.	2 553					(1 188)	1 366
Coût de l'endettement financier brut	(456)			(131)		(975)	(1 562)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>2 098</b>			<b>(131)</b>		<b>(2 163)</b>	<b>(196)</b>
Autres produits et charges financiers	30					1 845	1 875
Charges d'impôt	(19)						(19)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>25 157</b>		<b>(99)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1 252)</b>	<b>(318)</b>	<b>23 486</b>
Part des intérêts minoritaires	9						9
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE</b>	<b>25 166</b>		<b>(99)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1 252)</b>	<b>(318)</b>	<b>23 495</b>

## Tableau de passage 99-02 aux IFRS - Variation des capitaux propres au 31 mars 2005

En milliers d'euros

<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2004</b>	Résultat 2004/2005	Dividendes distribués	Operations sur le capital	Autres variations	<b>Au 31 mars 2005</b>
<b>Normes françaises</b>	<b>381 684</b>	<b>25 166</b>	<b>(3 485)</b>	<b>(63)</b>		<b>403 300</b>
IAS 38 - Immobilisations incorporelles	99	(99)				(182)
IAS 17 - Activation des contrats de location	(180)	(2)				7 003
IAS 19 - Avantages du personnel	8 256	(1 252)				118 678
IAS 32/39 - Participation Wynn	47 793				70 885	2 246
IAS 32/39 - Instruments dérivés	1 377	870				2
IAS 32/39 - Valeurs mobilières de placement	1 190	(1 188)				
<b>Normes IFRS</b>	<b>440 218</b>	<b>23 495</b>	<b>(3 485)</b>	<b>(63)</b>	<b>70 885</b>	<b>531 049</b>

# RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs les Actionnaires,

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos au 31 mars 2005 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 28 juillet 2006

L'auditeur

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Didier NOVELLA

Jean BOERI

André GARINO

# RÉSOLUTIONS

## SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### DU 22 SEPTEMBRE 2006

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve :

- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2006, tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice net de 34 517 424,51 €
- les opérations de l'exercice traduites dans ce bilan ou résumées dans les rapports du Conseil d'Administration ou des Commissaires aux Comptes.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que le bénéfice de l'exercice 2005/2006 s'élève à 34 517 424,51 €
- constate que le report à nouveau est de 90 672 702,44 €

Ce report à nouveau a été crédité à l'ouverture de 7 030 093,00 € correspondant à l'incidence du changement de méthode d'évaluation des engagements de retraite et assimilés décrit dans les notes annexes aux comptes annuels et à sa comptabilisation sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 125 190 126,95 €

- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
  - u à l'intérêt statutaire soit 0,05 € x 1 800 000 actions 90 000,00 €
  - u au fonds de réserve de prévoyance, soit 2% du résultat de l'exercice 690 348,49 €
  - u au dividende de l'exercice, soit 4,70 € par action 8 460 000,00 €
  - u au Conseil d'Administration 1 032 822,74 €
  - u au report à nouveau 114 916 955,72 €

Les droits à cette distribution et à l'intérêt statutaire seront ouverts aux actionnaires de la Société en date du 30 septembre 2006 et payés à compter du 6 novembre 2006 par le service des titres de la Société.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2005/2006 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.



**SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER**

MONTE-CARLO

Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco  
Place du Casino  
Monte-Carlo - MC 98000 Principauté de Monaco  
Tél (377) 98 06 20 00 - Fax (377) 98 06 58 00  
[www.montecarloresort.com](http://www.montecarloresort.com)

**HÔTEL DE PARIS**  
LE LOUIS XV-ALAIN DUCASSE  
LE GRILL  
**LA SALLE EMPIRE**  
LE CÔTÉ JARDIN

**HÔTEL HERMITAGE**  
LE VISTAMAR  
LA SALLE BELLE EPOQUE

**MONTE-CARLO BEACH HOTEL**  
LA VIGIE  
LA SALLE À MANGER

**MONTE-CARLO BEACH CLUB**  
LE DECK  
LE SEA LOUNGE

**MONTE-CARLO BAY HOTEL & RESORT**  
LE BLUE BAY  
LAS BRISAS  
LE BLUE GIN  
LE BARETTO  
L'ORANGE VERTE  
SPA CINQ-MONDES  
LE LAGON

**LE SPORTING MONTE-CARLO**  
SALLE DES ÉTOILES  
CASINO D'ÉTÉ  
JEUX EUROPÉENS  
JEUX AMÉRICAINS  
BAR & BŒUF  
FUJI  
JIMMY'Z

**LE SPORTING D'HIVER**  
SALLES D'EXPOSITIONS  
ET DE CONFÉRENCES

**LES THERMES MARINS DE MONTE-CARLO**  
THÉRAPIES MARINES ET DE RELAXATION  
FITNESS-BEAUTÉ  
RESTAURANT L'HIRONDELLE

**LE CAFÉ DE PARIS**  
BRASSERIE  
CASINO  
JEUX AMÉRICAINS  
APPAREILS AUTOMATIQUES

**LE CASINO DE MONTE-CARLO**  
JEUX EUROPÉENS  
JEUX AMÉRICAINS  
APPAREILS AUTOMATIQUES  
LE TRAIN BLEU  
LES PRIVÉS  
LE CABARET  
MOSAÏK

**SUN CASINO**  
JEUX AMÉRICAINS  
APPAREILS AUTOMATIQUES  
LE CIRCUS

**LA SALLE GARNIER**



**SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER**  
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

Place du Casino, Monte-Carlo - MC 98000 Principauté de Monaco  
Tél (377) 98 06 20 00 - Fax (377) 98 06 58 00 - [www.montecarloresort.com](http://www.montecarloresort.com)